

308

TRAN6

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire
M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PRÉCONSULTATION

VOLUME 6

Séance tenue le 27 mai 2014 à 9 h 30
Salle des Chevaliers de Colomb
467, rue Crémazie
Mont-Laurier

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI DU 27 MAI 2014 1

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. Christian Pilon 4

M. Daniel Meilleur 18

M. Aimé Lachapelle..... 36

M. Michel Bélisle 45

M. Richard Dufour 56

MOT DE LA FIN 77

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 MAI 2014, 19 H, À VILLE-MARIE

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien prendre vos places, nous allons débiter cette séance et je voudrais vous signaler que s'il y a des personnes qui veulent s'inscrire, vous pouvez le faire à partir de maintenant pour nous présenter vos préoccupations ultérieurement.

Alors, je salue aussi les internautes qui suivent les travaux de la commission sur notre site Web et voilà.

En raison des inquiétudes exprimées par différents groupes, citoyens et communautés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, mandatait le 3 mars dernier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet particulier, mais il vise plutôt à informer et à consulter la population sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

La commission d'enquête, qui a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer et mon collègue Joseph Zayed ainsi que par moi-même, Louis-Gilles Francoeur, qui a été désigné président de la commission.

Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et la commission bénéficie en plus des services d'une coordonnatrice, d'une agente de secrétariat et d'une conseillère en communication.

Je rappellerai ici que le BAPE est un organisme public, neutre et impartial qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis en appliquant une notion d'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs; et cette définition de l'environnement, c'est important de le comprendre, englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques.

La commission va ainsi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant, entre autres, les seize (16) principes de la *Loi sur le développement durable*. Et pour mener leur enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquête*.

Pour composer avec son mandat, notre commission a décidé de procéder en trois phases : soit, une phase de préconsultation, une phase d'information et de questionnement ainsi qu'une troisième phase de présentation des mémoires.

Dans la phase de préconsultation qui a débuté hier à Mont-Laurier, ici – elle avait commencé auparavant dans d'autres villes, mais à Mont-Laurier c'était hier soir –, la commission se met à l'écoute des préoccupations des citoyens, des groupes, des associations, des entreprises, de l'industrie ainsi que des institutions publiques. Tous peuvent donc librement saisir la commission de leurs préoccupations, de leurs commentaires, des interrogations ou des opinions qu'ils ont sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Chacun peut le faire aussi verbalement, par écrit ou via le site Web du BAPE.

Cette phase de nos travaux permettra à la commission de planifier les travaux de la deuxième phase dite d'information et de questionnement, de façon à mieux tenir compte à ce moment-là des préoccupations du public.

Cette seconde phase de questionnement permettra au public et à la commission de s'informer à ce moment-là sur les divers enjeux soulevés durant la phase de préconsultation, en adressant cette fois des questions aux personnes-ressources et aux spécialistes que la commission va inviter.

La commission tiendra aussi des séances thématiques afin de se consacrer à certains enjeux plus particuliers.

Cette seconde phase de nos travaux va s'amorcer en septembre. Cette partie se tiendra principalement à Montréal et à Québec, en raison du grand nombre de personnes, évidemment, qui vont être invitées, mais la commission les amorcera d'abord en territoire cri et en territoire inuit, compte tenu du mandat que le ministre nous a donné, à savoir de travailler dans ces territoires avec les instances prévues à la Convention de la Baie-James et du Grand Nord.

Dans la troisième phase, la phase de présentation des mémoires, les citoyens et les groupes, les associations, les entreprises, l'industrie, les institutions désirant faire connaître à la commission leurs opinions sur les enjeux de notre mandat pourront le faire sous forme de mémoire, en indiquant s'ils souhaitent le présenter de façon publique et ils pourront aussi ne faire

qu'une présentation verbale, c'est au choix de chacun. Enfin, il sera aussi possible de déposer un mémoire sans le présenter de façon publique.

La tenue des séances au Québec méridional permettra à notre commission d'entendre les mémoires qui lui seront présentés. Notre commission participera aussi dans les territoires nordiques à des séances conjointes avec les instances criées et inuites prévues à la Convention.

Quant à notre rapport, celui qui fera état de nos constats et de notre analyse ainsi que les chapitres conjoints qui vont porter sur les enjeux des territoires visés par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, il sera remis au ministre au plus tard le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

Au cours de ses travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture possible, aussi d'impartialité dans le respect des personnes et des institutions, ainsi que de son mandat qui porte sur les enjeux de la filière uranifère.

Et afin d'assurer une participation équitable à tout le monde, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Les règles de nos audiences sont disponibles dans un document qui est accessible à l'arrière de la salle ou sur notre site Web.

Ce qui est dit en audience, y compris ce matin, est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après chaque semaine de séances publiques.

Aussi, la webdiffusion audio et vidéo des séances publiques sur notre site restera accessible, en différé, jusqu'à un mois après la remise de notre rapport au ministre.

Enfin, notre site Web s'enrichira progressivement de documents et des réponses que les personnes-ressources et les spécialistes fourniront à la commission au cours de ses travaux, et une section sera réservée au public, si jamais certains d'entre vous ou d'autres veulent déposer des documents auprès de la commission.

Alors, passons maintenant au programme de la séance. Chacun disposera de quinze (15) minutes et les commissaires pourraient poser des questions pour éclaircir certains volets.

La commission recevra, durant la tenue des audiences publiques et jusqu'au 11 juillet à midi, les préoccupations qui lui seront acheminées; de sorte que si vous voulez ajouter ou nous saisir de nouvelles préoccupations, vous pouvez utiliser le formulaire en ligne qui est sur le site Web du

BAPE ou le faire par courriel ou par courrier, ceci afin de permettre à tout le monde, évidemment, de nous traduire le maximum d'informations et de préoccupations de leur part.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice, madame Rita LeBlanc, à l'arrière, qui se chargera de vérifier si on peut le déposer sur le site Internet.

Et dans le cas où vous souhaiteriez déposer un document ou une référence, la commission examinera son contenu, tout comme elle le fait pour tous les documents, et elle décidera si, oui ou non, en bout de ligne, elle accepte de le déposer sur le site Internet.

Je vous souligner que le site Internet contient un document qui a été préparé à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Et ce document, qui est un document de présentation de la problématique de base, se trouve sur le site Internet. Mais nos analystes ont aussi ajouté plusieurs dizaines de documents complémentaires qui permettront à chacun d'élargir ses connaissances ou de se donner une vision plus large du dossier.

Enfin, je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services, que vous trouverez sur les chaises, c'est-à-dire ce que vous trouvez sur vos chaises c'est un questionnaire qui permet d'évaluer la qualité de nos services. Je vous invite à le remplir à la fin et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

Alors, je vous remercie de votre attention. Je vous invite à vous inscrire au registre si vous voulez intervenir.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
CHRISTIAN PILON**

LE PRÉSIDENT :

Et j'appellerais un premier intervenant qui s'est inscrit ce matin, monsieur Christian Pilon. Bonjour, Monsieur Pilon.

M. CHRISTIAN PILON :

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute.

M. CHRISTIAN PILON :

Donc, bonjour! Je suis Christian Pilon. Je suis du Service d'urbanisme de la municipalité de L'Ascension, j'interviens au nom du conseil de la municipalité de L'Ascension. Je vais vous faire la lecture un petit peu de ce que j'ai préparé.

Suite à diverses lectures de rapports, d'études et de commentaires sur le sujet, voici les préoccupations qui nous animent. L'une des premières préoccupations qui est relatée dans l'étude de septembre 2013 faite par l'Institut national de la santé publique, les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers, c'est qu'il y a un manque d'études sur le sujet et, de ce fait, l'ampleur des risques et des impacts ne peuvent être quantifiées à leur juste valeur.

Ce qui nous fait dire qu'avant que le gouvernement du Québec n'autorise l'exploitation de nouveaux gisements d'uranium, études et rapports devront être réalisés pour bien cerner les risques et impacts, et voir les solutions qui se présentent pour éliminer ceux-ci.

L'état des finances gouvernementales du Québec nous porte à croire qu'il sera difficile pour un seul État d'élaborer toutes ces études et qu'il faudra attendre encore plusieurs années pour y voir des études internationales cerner toute la problématique reliée à l'exploitation de l'uranium.

Malgré tout le respect et la confiance que nous avons envers le BAPE, nous croyons que suite à l'évaluation faite par ce dernier, le Québec ne pourra aller de l'avant dans l'exploitation de l'uranium, vu la dangerosité des résidus et des déchets que ce type d'exploitation engendre et dû au manque de données et solutions pour contrer les effets néfastes de la radioactivité.

Nos lectures nous ont informés sur le grand volume de déchets, principalement sous forme de résidus miniers que l'exploitation uranifère génère. Elles nous ont aussi informés que ces résidus contiennent de la radioactivité et seront radioactifs sur une échelle de milliers d'années. Deux types de résidus peuvent être générés par l'extraction de l'uranium, de grandes quantités d'eau chargée de produits chimiques et radioactifs et des résidus sous forme de grains de sable eux aussi radioactifs.

Plusieurs craintes concernant les résidus miniers uranifères nous animent. La première est la gestion des eaux contaminées. Existe-t-il un processus de décontamination de la radiation et des produits chimiques dans l'eau? Si la seule solution est l'entreposage à très long terme, milliers d'années, quel type de technologie peut permettre la rétention de ces eaux contaminées sur des milliers d'années? Selon nous, il n'y a aucune technologie valide sur une aussi longue période pour assurer la rétention sécuritaire de ces eaux contaminées.

Alors, comment s'assurer que, par exemple, dans mille (1 000) ans, le gouvernement aura la capacité financière de refaire les travaux nécessaires à la rétention sécuritaire de ces eaux usées? Si nous considérons les milliers d'années de radioactivité des résidus, est-ce que les redevances minières sont suffisantes pour assurer le suivi, la gestion et le contrôle de ces systèmes de rétention et de contention?

Nous croyons aussi qu'il est impossible de garantir à cent pour cent (100%) que des incidents ne puissent arriver sur une échelle de milliers d'années. Alors, s'il y a fuite de ces bassins de rétention, jusqu'au où la contamination pourra se propager à travers les sols, les cours d'eau et la nappe phréatique?

La seconde est la gestion des résidus sous forme de sable comportant des radionucléides. Est-ce qu'il existe une méthode d'éradication de la radioactivité dans ce type de matériel? Si les résidus ne peuvent ou ne sont pas irradiés de la radioactivité, est-ce qu'ils seront entreposés à l'air libre? Si c'est le cas, les vents et la pluie pourront transporter ces résidus. Alors, quelle zone est susceptible d'être contaminée? Comment cette zone va-t-elle être délimitée? Clôture ou simple affiche de danger? Comment faire pour empêcher la faune de pénétrer dans ces zones? Nous croyons qu'il est impossible d'empêcher la faune de pénétrer ces zones. Alors, il y aura une possible contamination de celle-ci par les radionucléides présents dans les résidus.

Un effet de vase communicant dans la chaîne alimentaire sera donc introduit, et ce, sur des milliers d'années. La même question se pose avec ce type de résidus radioactifs. Est-ce que les redevances minières sont suffisantes pour assurer le suivi, la gestion et le contrôle de ces systèmes de rétention et de contention par le gouvernement sur des milliers d'années?

Notre région de lacs, de rivières et de forêts avec une faune abondante possède beaucoup d'infrastructures récréotouristiques de chasse et de pêche : pourvoiries, Zecs et réserves. Alors, nous nous demandons qui sera intéressé à chasser et à pêcher sur un territoire où la faune serait contaminée radiologiquement?

Nous nous interrogeons aussi sur la certification des territoires forestiers : FSC, CSA ou SFI. Est-ce que si une partie de ces territoires se voit contaminée radiologiquement, y aura-t-il une incidence sur la certification du bois? Sans compter que nous avons constaté que certaines

populations qui doivent vivre avec des mines d'uranium ont une carte de leur territoire indiquant les endroits à éviter, les endroits que de passage et les endroits où il est sécuritaire d'y vivre. Qu'arrivera-t-il de la perception des touristes face à une région où des zones contaminées par les radionucléides pourront s'y trouver? Nous craignons que plusieurs règlent de leur destination une région, de par le fait qu'ils pourraient être en contact avec les radionucléides.

Finalement, nous nous questionnons sur l'acceptabilité sociale de ce type de minerai. L'utilisation principale de l'uranium est de deux types : majoritairement à des fins énergétiques et, en second lieu, à des fins militaires.

Le Québec a sorti de sa production énergétique l'énergie nucléaire. Donc, l'exploitation uranifère n'est pas pour combler notre besoin d'indépendance énergétique. De plus, la tendance mondiale dans la production énergétique nucléaire est à la baisse due au fort risque que représentent les centrales nucléaires.

Nous savons que suite à un incident nucléaire, les répercussions dépassent bien souvent les limites territoriales d'un pays, que de ce fait, malgré que le Québec n'exploite plus de centrale nucléaire, il pourrait être victime des répercussions d'un accident nucléaire.

Donc, est-ce que la population québécoise est prête à fournir de l'uranium qui pourrait l'affecter suite à un accident nucléaire? Que dire de l'utilisation militaire de l'uranium? Nous sommes convaincus que la population du Québec est majoritairement contre toute utilisation d'uranium à des fins militaires. Donc, doit-on être producteur d'uranium, sachant que la population est majoritairement et fortement contre l'utilisation de ce produit?

L'insuffisance de données scientifiques sur les impacts et risques sur l'environnement et la santé sur une matière qui gardera ses propriétés radioactives pendant des milliers d'années nous porte à croire que l'exploitation de l'uranium comporte trop de risques sur une période de temps tellement longue, que nous trouvons injustifié qu'un gouvernement prenne la décision d'aller de l'avant dans l'exploitation de l'uranium, sans avoir toutes les données nécessaires sur son impact et qui pourraient avoir des conséquences irréversibles sur les générations futures.

Est-ce que les retombées économiques des mines d'uranium sont assez importantes par rapport aux risques à encourir à très long terme? Est-ce que les retombées économiques sont suffisantes pour compenser le contrôle et le suivi nécessaire des installations de confinement et de rétention des contaminants et permettre la réfection ou la construction de nouvelles installations de rétention et de confinement des produits miniers radioactifs, et ce, sur des milliers d'années?

En conclusion, nous croyons que la filière uranifère contrevient à plusieurs principes de la *Loi sur le développement durable*, entre autres aux principes de santé et qualité de vie. Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

L'étude de l'INSP rapporte qu'il y a une incidence sur la santé des populations vivant à proximité de mines d'uranium. Il y a aussi un principe de l'équité et de la solidarité sociale. Les actions du développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que d'éthique et de solidarité sociale qui est touchée.

Nous croyons que de laisser aux générations futures des résidus contaminés de radionucléides, et ce, pour des milliers d'années contrevient à ce principe.

Et finalement, le principe d'internalisation des coûts, la valeur des biens et des services, doit refléter l'ensemble des coûts qu'il occasionne à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à la consommation, et leur disposition finale y est aussi enfreinte. De par le coût de traitement pour en arriver aux produits finaux et de par la gestion sur des milliers d'années de résidus miniers, nous croyons que la filière de l'uranium ne respecte pas ce principe.

Le coût de l'uranium est à son plus bas depuis les dernières années. Nous croyons que son prix est loin de refléter la valeur de l'ensemble des coûts de sa conception, aux coûts de gestion des résidus d'uranium et, finalement, aux coûts de la gestion de ce produit une fois sa qualité énergétique épuisée.

Et même si le prix augmentait à des valeurs supérieures au prix du marché connu jusqu'à maintenant, nous croyons que nous sommes loin des coûts que ce minerai occasionne, dû à la gestion de ses résidus et de ses déchets, et ce, sur des milliers d'années.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais demander à mes collègues s'il y en a qui voudraient poser des questions.

LE COMMISSAIRE :

Oui. Dites-moi, est-ce qu'il y a eu une résolution au Conseil municipal à cet effet?

M. CHRISTIAN PILON :

Une résolution pour me mandater, oui, pour intervenir auprès du BAPE.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a eu une résolution qui a approuvé le document?

M. CHRISTIAN PILON :

Pas encore. Vu qu'on a été avisés quand même à la dernière minute au niveau des avis publics, faire toute cette lecture-là, ma préparation, je n'ai pas eu la chance. Je leur ai remis hier et je n'ai pas eu de retour, je vais vous avouer, mais il n'y a pas eu de résolution officielle sur le document ici. Mais j'ai une résolution qui me mandate à préparer le document et à vous le déposer.

LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'on vous avait confié ou donné les grandes orientations que vous devriez soulever dans le document?

M. CHRISTIAN PILON :

Je vous dirais que non, mais majoritairement, les gens sont contre, au niveau du Conseil de la municipalité, et je vous dirais, au niveau de la population aussi. Pas seulement au niveau de l'uranium, mais je vous dirais que tout ce qui est minier est problématique et l'acceptabilité sociale est très difficile. On sait que toute exploitation a des impacts sur l'environnement et on vit dans un bel environnement et les gens voudraient le conserver tel quel.

On sait que, bon, il y a du développement économique, il y a une part des choses à faire, mais pour ce qui est de l'uranium, il est certain qu'on trouve que les milliers d'années qu'on doit gérer ces résidus-là fait en sorte qu'on est contre le principe de l'exploitation.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que dans les démarches futures, est-ce que le Conseil municipal a l'intention de faire des interventions auprès de la MRC?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, tout à fait. Même aujourd'hui, le Conseil des maires, mon maire Yves Meilleur a un Conseil des maires aujourd'hui à la MRC, et il va déposer le document au Conseil des maires et ils vont voir à avoir peut-être une position auprès de la MRC, là, qu'ils vont déposer d'ici le 11 juillet.

LE COMMISSAIRE :

Il va déposer ce document?

M. CHRISTIAN PILON :

Je ne le sais pas. Je n'ai vraiment aucune idée. Ils vont se servir de ce document-là comme référence, peut-être en développer un autre, mais ce que le maire de L'Ascension désire faire, c'est de l'amener au Conseil des maires et de savoir, est-ce qu'ils sont en faveur d'intervenir auprès du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

S'il y a une intervention ou un document produit ultérieurement sur cette question, peut-on vous demander de nous le faire parvenir?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, oui, absolument. On va vous faire parvenir ça par le réseau Internet ou par courriel, d'ici le 11 juillet à midi.

LE COMMISSAIRE :

Oui, j'avais une dernière question. Est-ce qu'il y a eu des discussions au niveau des nouvelles dispositions dans la nouvelle loi, la loi modifiant la *Loi sur les mines*, au niveau de la Municipalité et, à votre connaissance, éventuellement, au niveau de la MRC?

M. CHRISTIAN PILON :

Je sais que la MRC est en révision de son schéma d'aménagement présentement. C'est un long processus qui prend environ trois ans. Ils sont à la première année. C'est sûr qu'il y a aussi plein de tenants et aboutissants dans cette révision-là où est-ce qu'on attend un petit peu ce qui va arriver au niveau de la *Loi sur les mines*, la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Bon, on sait que le gouvernement est supposé faire des modifications à ces lois-là et c'est sûr que ça va jouer dans le... j'ai l'impression que ça va jouer au niveau du schéma. Mais je vais vous avouer que j'interviens très peu au niveau de la MRC.

LE COMMISSAIRE :

Savez-vous si, en dépit de ce que vous venez de dire, savez-vous si votre MRC a des préoccupations par rapport au pouvoir qu'elle peut exercer sur l'établissement ou pas d'une mine sur son territoire?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, je crois que oui, qu'ils ont des préoccupations à ce niveau-là. C'est sûr qu'au niveau du zonage et la possibilité d'interdire l'exploitation de mines dans des zones de villégiature, dans les zones urbaines, mais je vous avoue que je n'en sais pas plus que ça.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que votre municipalité ou les MRC ont fait des représentations sur la *Loi des mines*? Est-ce qu'ils ont déposé des mémoires au gouvernement? Est-ce que vous vous êtes prononcés collectivement sur cette loi qui a été fortement débattue dans le monde municipal?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui. Ils ont déposé, il y a une résolution qui a été déposée par la MRC concernant les projets de mines et il y a aussi une résolution qui appuie le moratoire au niveau de l'uranium à la MRC d'Antoine-Labelle.

LE PRÉSIDENT :

Et cette prise de position sur un moratoire, ça touchait quoi exactement? Ça touchait l'implantation de mines? Ça touchait le transport de matériel nucléaire? Il y a beaucoup de possibilités, là. Il y a des conseils qui se sont prononcés sur toutes sortes de volets. Dans le cas précis qui nous occupe, ça portait sur quoi?

M. CHRISTIAN PILON :

Je crois, je ne suis pas certain, mais c'est sur l'exploitation de l'uranium et éventuellement la recherche sur le forage pour l'uranium, mais je ne suis pas certain.

LE PRÉSIDENT :

L'exploration, vous voulez dire.

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a eu, à votre connaissance, dans le territoire de la municipalité, des problèmes ou des conflits avec les prospecteurs? Est-ce que ça existe ou si vous anticipez des problèmes?

M. CHRISTIAN PILON :

Nous, ce que je peux vous dire c'est que présentement il y a du forage et des intérêts au niveau des mines de graphite. Et c'est sûr qu'on est un milieu de villégiature où est-ce qu'il y a beaucoup de lacs et beaucoup de villégiateurs, et ils ont une grande préoccupation sur ces gisements-là et comment ça va être traité et les résidus qui vont en faire.

Donc, je vous dirais, pour un lac, il y a une association de lac, au lac McCaskill qui sont... ils vont être à peine à dix kilomètres (10 km) de ce gisement-là. Et il y a une prise de conscience, que je pourrais vous dire, au niveau des citoyens, pour regarder du moins la qualité du lac présentement, et veiller à ce que lorsque l'exploitation va être faite, on va avoir quand même une base sur qu'est-ce que le lac est, et s'il y a des changements, bien, il va y avoir des analyses qui vont être faites au courant des années. Donc, la population se prend en main pour surveiller un peu ce qui se passe au niveau impact environnemental aux alentours.

LE PRÉSIDENT :

Il y a quelques années, le gouvernement a confié des pouvoirs, aux municipalités, beaucoup plus importants en matière de protection de l'environnement. Il y a des municipalités qui ont invoqué ces pouvoirs-là pour, par exemple, protéger leur nappe souterraine, interdire un certain nombre d'activités.

Les pouvoirs qui ont été dévolus aux municipalités dans le domaine de l'environnement n'ont pas été précisés dans le détail, c'est une espèce de compétence générale qui a été donnée. Est-ce que les municipalités de la région, compte tenu de leurs préoccupations, ont essayé de concrétiser dans des règlements, soit les rejets d'entreprises, soit les questions de prise d'eau, et cetera? C'est-à-dire est-ce que ce domaine de la protection de l'environnement, vous avez commencé à le baliser?

M. CHRISTIAN PILON :

Je vais vous avouer que non. Pourquoi? Pour vous expliquer, la municipalité de L'Ascension est parmi les cent cinquante-deux (152) municipalités les plus dévitalisées au Québec. Donc, notre pouvoir d'intervention de consulter des juristes pour avoir une réglementation et tout simplement la peur que, un peu ce qui se passe au niveau de Gaspé où est-ce qu'ils ont fait une loi puis, bon, on se retrouve devant les tribunaux, on n'a pas la capacité financière.

Donc, ça fait que ça restreint beaucoup les interventions que le Conseil peut faire sur des restrictions qu'il aimerait élaborer, de peur de poursuites et de se retrouver devant la justice pendant plusieurs années.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez raison sur un point, ça peut coûter cher. Vous dites aussi que vous estimez qu'il doit y avoir une internalisation des coûts. Est-ce que pour vous ça rendrait, s'il y avait une internalisation réelle des coûts, que ça serait plus acceptable cette activité minière s'il y avait vraiment un contrôle et une bonne internalisation des coûts?

M. CHRISTIAN PILON :

Je crois que peut-être un peu plus, mais il faudrait avoir quand même tous les tenants et aboutissants pour que la population puisse prendre des décisions éclairées. Présentement, avec l'étude de l'INSPQ, on sait qu'il y a un manque d'études. Donc, on croit que c'est ça, là, c'est qu'il y a un manque d'études pour aller de l'avant. C'est sûr que la population doit, pour prendre des décisions éclairées, avoir tous les études et rapports en main.

LE PRÉSIDENT :

Mais j'ai compris que, par internalisation des coûts, vous visiez peut-être aussi les questions de recherche en santé, et cetera, mais vous nous semblez, d'après votre texte, viser d'abord et avant tout le suivi à très long terme des radionucléides dans l'environnement ainsi que, peut-être, les contaminants chimiques qui peuvent être émis par la lixiviation des tailings miniers.

Alors, à ce moment-là, est-ce que vous jugez les mécanismes actuels qui obligent les compagnies à déposer ou à mettre de côté ou à prévoir l'argent pour la restauration des sites, vous jugez que c'est insuffisant? À très long terme, vous avez peur de vous ramasser avec le dossier? Quelle est votre vision? Qu'est-ce que vous voudriez avoir comme protection?

M. CHRISTIAN PILON :

Ce que j'ai pu comprendre suite à la présentation – hier soir j'étais présent, vous avez fait une présentation vidéo, oui, et on donne un genre de permis où est-ce qu'on fait la fermeture du site.

LE PRÉSIDENT :

Un permis d'abandon.

M. CHRISTIAN PILON :

Oui. Donc, après ça, ça revient à la population, là. Ce n'est plus à la compagnie à refaire et les résidus miniers restent sur place. Donc, nous, notre crainte, c'est que sur les milliers d'années, va-t-on avoir les moyens de faire toute cette surveillance-là puis de refaire les... parce qu'on sait que le béton, je ne crois pas que ça dure des milliers d'années. Donc, il va falloir refaire ces infrastructures-là. Et c'est là qu'on se pose la question : sur des milliers d'années, le coût que ça engendre juste la gestion de tout ça, est-ce que ça vaut la peine?

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous voyez dans ce domaine-là, avez-vous une crainte qu'une partie de la facture échoit, disons, non pas à Québec ou à Ottawa, mais aux gens de la place?

M. CHRISTIAN PILON :

Bien, c'est sûr que s'il y a des incidents, oui, la facture va revenir aux gens de la place, mais je crois aussi à la population québécoise à qui ça va revenir, toute la gestion de ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous craignez surtout pour les gens de la place, je dirais, les inconvénients?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Plus que, finalement, l'aspect financier qui pourrait relever d'autres gouvernements. Est-ce que je me trompe quand j'interprète votre perception de cette façon?

M. CHRISTIAN PILON :

Non, vous avez tout à fait raison.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord.

LA COMMISSAIRE :

Ma question c'est concernant le portrait actuel. Est-ce que vous avez une idée si l'uranium présent dans les environnements géologiques de votre région a un impact sur l'eau souterraine ou sur les eaux de surface? Est-ce qu'il y a déjà eu une lecture de comment ça se passe actuellement? Est-ce que vous avez des problèmes avec l'uranium dans l'eau comme dans d'autres municipalités dans la région?

M. CHRISTIAN PILON :

À ma connaissance, non, il n'y a pas d'étude qui a été faite sur la contamination de l'uranium dans l'eau.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a d'autres éléments chimiques qui sont problématiques dans l'eau souterraine dans votre région?

M. CHRISTIAN PILON :

Je vous dirais que non. C'est ferreux, souvent l'eau va être ferreuse, mais est-ce que l'uranium s'y présente, ça, je ne pourrais pas vous dire.

LA COMMISSAIRE :

Puis est-ce que la majorité des gens ici sont avec des puits artésiens ou des puits de surface?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Il n'y a pas de réseau d'aqueduc nulle part dans votre municipalité?

M. CHRISTIAN PILON :

Dans la municipalité, il y a un réseau d'aqueduc, mais qui est un puits artésien.

LA COMMISSAIRE :

Qui vient d'un puits artésien.

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, qui dessert environ deux cents (200) propriétés. Pour ce qui est des six cents (600) autres, sept cents (700) autres propriétés, c'est des puits artésiens ou des puits de surface, pour la plupart des puits artésiens.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question. Vous êtes dans une région évidemment à forte vocation récréotouristique. Je vous avoue avoir été personnellement un amateur de vos truites à certaines époques. Vous semblez craindre beaucoup, moins peut-être les impacts que la perception que ça pourrait engendrer sur la région. Mais dans les régions minières, disons comme ce qu'on peut trouver au Témiscaminque, par exemple, il y en a beaucoup de mines, avez-vous l'impression que c'est à cause de l'uranium ou parce qu'il y aurait des mines que ça affecterait l'image de la région? Parce que vous avez dit au début que : au Conseil on ne veut pas des mines ni de l'uranium.

M. CHRISTIAN PILON :

Non. Non, ils sont même en faveur des mines. Je vous dirais au niveau des mines, de l'exploitation...

LE PRÉSIDENT :

Des mines classiques, ça, il y a moins de problèmes?

M. CHRISTIAN PILON :

Oui, tout à fait. Et même, dans le dernier mois, ils ont appuyé justement une compagnie pour faire de l'exploration au niveau du graphite.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien là, je suis content que vous le précisiez, parce que j'avais compris le contraire.

M. CHRISTIAN PILON :

Non, non. C'est l'uranium qui est problématique. Et je vous dirais qu'au niveau de la perception, c'est la même chose; c'est l'uranium qui fait peur, au niveau des perceptions de la population en général.

LE PRÉSIDENT :

La population locale, mais vous avez l'impression que ça peut être aussi la perception, pour les gens de l'extérieur, qui sont évidemment une des bases économiques, là.

M. CHRISTIAN PILON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Moi, ça fait le tour de mes questions. Alors, écoutez, il me reste à vous remercier.

M. CHRISTIAN PILON :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Et puis ça serait apprécié, si jamais votre MRC ou votre municipalité posait des gestes, adoptait des documents, des prises de position, de nous les communiquer, ça fera partie du dossier.

M. CHRISTIAN PILON :

Parfait. Je vous remercie.

DANIEL MEILLEUR

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais monsieur Daniel Meilleur comme deuxième intervenant. Bonjour, Monsieur Meilleur.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, bonjour! C'est ça, mon nom est Daniel Meilleur. Je suis citoyen de Lac-Saint-Paul et je suis aussi conseiller municipal à Lac-Saint-Paul, mais je tiens tout de suite à préciser que je n'ai pas été mandaté par le Conseil pour me présenter ici. C'est à titre personnel.

Mon intervention, moi, ma requête c'est un peu... le monsieur qui a passé avant moi m'a enlevé beaucoup de mots de la bouche. Il y a beaucoup de sujets, des craintes qui sont les mêmes.

LE PRÉSIDENT :

Reprenez-les dans vos termes, ça va nous intéresser.

M. DANIEL MEILLEUR :

O.K. Bien, moi, ce qui me touche, c'est la question environnementale justement. Parce que comme monsieur a dit, on est fait de lacs, de rivières, de ruisseaux, de forêts. Les déchets, la grosse crainte des citoyens aussi, parce que j'étais conseiller à l'époque, de 2005 aller à 2009 lorsqu'on a parlé justement beaucoup de l'exploration minière, que le moratoire a été mis en place,

notre municipalité, le Conseil de l'époque avait appuyé ce moratoire et était contre l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium sur notre territoire du Lac-Saint-Paul.

Présentement, ça se situe dans la partie TNO du Lac-Saint-Paul, les territoires non organisés. Les gens font de l'exploration là. Il y a eu beaucoup de soirées d'information tenues à Lac-Saint-Paul, justement sur les causes de ça, le radon, les choses comme ça. Il y a eu des bidules pour prendre des tests de radon, qui ont été installés dans des maisons par le service Santé Canada qui sont venus et Service de santé sociale Québec qui étaient présents et qui ont chapeauté tout ça. Et il y a eu, c'est ça, plus d'une trentaine d'appareils pour tester le radon.

Moi-même, chez moi, j'en ai installé un. Je me trouve quand même... je suis dans le village, je suis quand même à plus de quinze kilomètres (15 km) des explorations minières présentement, et le taux de radon chez moi était à huit cent trente (830) dans ma maison, et je n'ai même pas de sous-sol. J'ai une maison plein plancher.

Puis mon autre propriété qui est en face de chez moi à environ quatre cents pieds (400 pi) qui a un sous-sol, les taux de radon étaient à cent soixante (160). À l'époque, la norme était de huit cents becquerels (800 Bq), aujourd'hui, les gouvernements l'ont baissée à deux cents becquerels (200 Bq), ce qui fait que la journée que je vais vouloir vendre ma maison ou peu importe, les gens qui ont volontairement fait le test ont l'obligation de déclarer qu'il y a du radon dans leur maison puis tout ça, et ça brime la vente de nos maisons. Ma maison n'a plus aucune valeur, pour moi, au Lac-Saint-Paul. J'aurais beaucoup de misère à la revendre parce que je vais être obligé de déclarer le radon, même si j'ai apporté les correctifs. Les gens restent avec une crainte du côté immobilier.

Et ensuite, du côté de l'environnement, comme je disais, les lacs... nous autres, on se questionne justement sur les résidus, qu'est-ce qui va arriver avec ça. Les retombées de poussières sur toutes les plantes alentour, les jardins des personnes. Moi, j'ai déménagé à la campagne justement pour avoir un milieu de vie sain, c'est-à-dire pouvoir être autosuffisant dans ma nourriture. J'ai mon jardin, j'ai des poules, je vais à la chasse, à la pêche. Je me nourris de la nature pour ne pas avoir à me nourrir d'animaux remplis d'hormones et médicamentés que le marché nous donne. Et là, je vois qu'on s'en vient dans ma cour faire de l'exploration uranifère.

Quand je l'ai appris, à la municipalité quand on l'a appris, on l'a appris de façon... par surprise, qu'on peut dire, puisqu'il y a une compagnie uranifère, c'était Ressources Strateco recherchait un garage afin de pouvoir analyser les carottes qu'ils prélevaient. Et on a appris qu'il y avait un garage installé dans le Pérodeau, mais qu'il y en avait un autre directement dans le centre du village qui faisait, qui découpait des carottes et faisait l'analyse de celles-ci.

Et ce que je déplorais à l'époque, et ce qu'on déplore encore, c'est que les municipalités n'ont pas aucun droit de regard, c'est-à-dire qu'on se fait mettre ça dans le visage puis on est pris avec ça, puis là, de là, qu'est arrivé le moratoire et tout ça sur les mines, sur l'exploration puis l'exploitation, pour la crainte de la santé. Nous, au Lac-Saint-Paul, c'est la crainte de la plupart des citoyens, c'est sur notre santé et sur l'environnement.

Qu'est-ce qui va arriver? Moi, je me questionne aussi sur... on prend comme les abeilles, on a les Miels d'Anicet ici qui est réputée à Ferme-Neuve, à la grandeur du Québec. Qu'est-ce qui va arriver des retombées de poussières radioactives si on fait une mine à ciel ouvert? On sait que les insectes, les abeilles c'est des pollinisateurs de notre nature. C'est grâce à eux qu'on a des fruits, qu'on a des fleurs, qu'on a beaucoup de choses. Si avec les choses radioactives, ça modifie les insectes ou les choses, c'est là qu'est notre grosse crainte, aussi, face à ce point-là.

Et, économiquement, un peu comme monsieur disait tantôt, comment on va traiter ces déchets-là? On est une des municipalités les plus dévitalisées du Québec, le Lac-Saint-Paul. Nous avons une population de quatre cent cinquante (450) personnes. Je ne peux pas concevoir comment on arriverait après que, même après la fermeture des mines, si un permis d'abandon est émis, comment qu'on va faire pour arriver à gérer ce problème-là? C'est pratiquement impossible.

Ensuite, les routes, le transport de ces matériaux-là, de l'uranium qui va avoir été concentré puisqu'il va avoir été traité là, pour en sortir, par quelle route ça va passer? Il y a combien de transports qui vont passer? Est-ce que le gouvernement va subventionner? Les subventions c'est de l'argent de nous autres. Présentement, les compagnies uranifères se servent des subventions, c'est-à-dire de l'argent des contribuables pour faire de l'exploration, mais le contribuable présentement n'a même pas le droit de regard, n'a pas le droit de parole. Les municipalités, on est les premiers touchés par cette exploration, on n'a pas le droit de parole.

Ça fait que c'est un peu ça que j'aimerais que la commission pose des questions là-dessus, à savoir, amener un principe que la municipalité soit le premier à pouvoir donner son accord avant même que la MRC et plus haut donnent leurs appuis à ça. C'est un peu ça, mes craintes et mon questionnement.

Ensuite, si vous me donnez un instant, j'ai d'autres... O.K., ensuite, le côté tourisme. Nous autres, c'est notre moteur économique, le tourisme, à Lac-Saint-Paul. On a vingt-deux (22) lacs sur notre territoire, sans compter les ruisseaux et la rivière du Lièvre qui nous traverse aussi.

Économiquement, si on veut développer notre tourisme, on a le Mekoos qui est notre voisin, et qui a d'ailleurs remporté un prix dernièrement, qui est un de nos fleurons touristiques québécois, et on est très fier de l'avoir comme voisin au Lac-Saint-Paul, mais avec les mines puis ces choses-là, ça tue le tourisme. C'est une crainte, puis les touristes ne sont pas intéressés.

Les nouvelles familles, surtout avec des jeunes enfants, ne sont pas intéressées à venir s'installer à un endroit où il va y avoir un potentiel, peut-être qu'une mine d'uranium va s'installer là. Déjà qu'on a le problème du radon qui est présent sans qu'il y ait de mines, puis si on ouvre une mine à ciel ouvert, nos craintes sont là. Quelle va être l'incidence du radon? Est-ce que ça va être plus élevé dans l'air? Est-ce que ça va être moins élevé? Il n'y pas d'étude présentement, je crois, qui peut nous déterminer ça exactement, là, si c'était ça. Ça fait que c'est un peu ça.

Et hier, j'avais écouté un peu, monsieur Perron avait parlé d'un référendum, vous l'avez questionné à quelques reprises là-dessus. Je suis conscient que ça prendrait un référendum à la grandeur du Québec, mais je suis conscient aussi que les gouvernements ne feront jamais de référendum sur cette question, puisqu'ils connaissent déjà la réponse de l'ensemble de la population québécoise sur les mines d'uranium.

Là, c'est une impression personnelle, un commentaire personnel. Je crois que c'est pour ça qu'ils ont créé des bureaux d'audiences publiques, c'est justement pour ne pas avoir à rendre de comptes directement aux citoyens, mais seulement nous donner l'impression qu'on participe à la décision, mais qu'en bout de ligne, le gouvernement n'est pas obligé de tenir compte de votre avis.

Puis ça serait tout pour mon intervention. Je vous remercie.

LA COMMISSAIRE :

Une question de précision. Tout à l'heure, vous nous avez parlé que dans votre municipalité, il y a eu de l'entreposage de carottes de forage, si j'ai bien compris?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

À votre connaissance, est-ce que ces entrepôts sont toujours sur votre territoire?

M. DANIEL MEILLEUR :

Les choses ont été fermées vu qu'ils ont arrêté l'exploration pour l'instant, mais je sais qu'à des endroits, dans la forêt, il y a des dépôts de carottes qui sont là de la compagnie – c'est Ressource Strateco –, qu'ils avaient laissés là, en pleine forêt, dans des caisses de bois. C'était à l'abandon là, n'importe qui pouvait avoir accès à ça.

LA COMMISSAIRE :

Récemment ou de l'exploration à une autre époque?

M. DANIEL MEILLEUR :

De l'exploration de 2007, quand j'étais au Conseil à cette époque-là. Dernièrement, je n'ai pas retourné voir si c'était encore là, si ça avait été ramassé, mais trois ans après qu'ils avaient passé, c'était resté là en forêt.

LA COMMISSAIRE :

Puis une deuxième question : vous êtes quand même conseiller municipal, dans votre municipalité ou dans les autres municipalités, les compagnies ne sont pas obligées de vous informer qu'elles vont travailler sur votre territoire. C'est ce que j'ai bien compris?

M. DANIEL MEILLEUR :

À ma connaissance, c'est ce qui est arrivé chez nous. La municipalité n'avait pas été mise au courant, c'est lorsque les compagnies ont envoyé une lettre à la municipalité recherchant un entrepôt afin d'effectuer leurs analyses, c'est là qu'on l'a appris, qu'ils faisaient de l'exploration de mines d'uranium chez nous.

LA COMMISSAIRE :

Et l'exploration qu'ils faisaient, c'était dans des territoires non organisés. Donc, il n'y avait pas de citoyens à qui demander la permission pour passer?

M. DANIEL MEILLEUR :

Non, mais par contre, dans les territoires non organisés à Lac-Saint-Paul, il y a le lac des Pins, et ils ont fait de l'exploration minière tout près de là, du lac des Pins, et alentour du lac des Pins, il y a des résidences, il y a des chalets. Je crois qu'il y a tout près d'une quarantaine de résidences et chalets en tout, alentour du lac des Pins.

LA COMMISSAIRE :

Mais ils n'ont pas demandé... à votre connaissance, ce que je voudrais savoir, c'est normalement, celui qui veut travailler sur le sous-sol est quand même obligé de demander la permission à celui qui est propriétaire de la surface quand il doit passer sur son terrain. Alors, s'il y

avait des accès autrement, je comprends, mais je voulais savoir s'ils avaient demandé les permissions aux citoyens qui occupent le terrain?

M. DANIEL MEILLEUR :

Non. À ma connaissance, non. À ma connaissance, non.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais savoir si les tests qui ont été faits dans votre territoire municipal, si on a regroupé cette information pour avoir un bilan global au niveau municipal? Est-ce qu'il y a une sorte de portrait global? Est-ce que quelqu'un réunit les données individuelles?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui. Au ministère de la Santé et Services sociaux, ils ont toutes ces données-là au gouvernement du Canada puis tout ça. Je ne peux pas vous dire précisément quelle maison et quelle maison, parce que ça demeurerait confidentiel, mais en majorité, le taux de radon était quand même assez élevé dans plusieurs maisons.

Là, c'est sûr que quand les gens ont amené les correctifs, à la municipalité on a passé un règlement pour que les gens, lors des nouvelles constructions, aménagent, mettent une toile pour aménager, empêcher le radon de remonter à l'intérieur de la maison. C'est des choses qui ont été faites à la municipalité suite à ça.

Et, présentement, on est en train de regarder et discuter, voir si on ne pourrait pas se faire déclarer une zone de villégiature. Parce que pour nous, on veut développer nos lacs à la truite, nos choses, tout ça, c'est la seule économie qu'on a, le Lac-Saint-Paul. C'est la chasse, la pêche. Il y avait la forêt, mais la forêt, dans la région, a écopé beaucoup. Il ne reste plus grand-chose non plus à couper en arbres, là, ils ont déjà fait le tour.

Puis ça, ça a hypothéqué nos lacs aussi, le fait des coupes forestières, des coupes à blanc, des sédiments qui ont descendu à nos lacs à truite a fait que nos lacs ont moins d'oxygène et ça a diminué l'apport en truite dans les lacs, parce que ça demande des lacs quand même assez bien oxygénés pour que la truite survive.

Et notre crainte aussi, bien face, avec le radon et les mines à ciel ouvert, les poussières qui vont retomber dans les cours d'eau ou qui vont ruisseler par les eaux de pluie, qui vont atteindre la nappe phréatique, comme il a été dit hier, nous autres, on est tous bassins versants de la rivière du Lièvre, tous nos cours d'eau. C'est là qu'elle est, notre crainte.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des Zecs sur votre territoire?

M. DANIEL MEILLEUR :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Juste des pourvoyeurs?

M. DANIEL MEILLEUR :

Il y a des pourvoyeurs, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et ces pourvoyeurs, est-ce qu'ils ont fait des représentations auprès des municipalités ou est-ce que vous connaissez leurs inquiétudes là-dessus? Pouvez-vous nous en parler?

M. DANIEL MEILLEUR :

À ma connaissance, à l'époque, en 2007 quand on a fait les réunions sur le radon et qu'on a parlé de ça, ils ont témoigné leurs craintes face à ça, point de vue touristique, vu que c'est leur moyen de subsistance, ils nous ont démontré des craintes, mais le dernier Conseil, le dernier Conseil qui était en place, là, je ne peux pas vous dire c'était quoi exactement leur position face au développement des mines puis tout ça, là. Et s'ils ont eu des craintes face aux choses. Nous autres, on est un nouveau Conseil qui vient d'entrer dernièrement, et les gens n'ont pas encore eu le temps, là, ils viennent de commencer à entendre parler de l'audience publique. J'ai eu quelques téléphones hier, avant-hier, des gens qui se questionnaient là-dessus puis tout ça, et là, je leur avais fait part que j'étais pour venir intervenir ici.

LA COMMISSAIRE :

Question de curiosité, bien, en fait, non, question tout simplement. Qu'est-ce qui a déclenché la venue des gens des Services sociaux et de Santé Canada pour évaluer et mesurer la problématique du radon dans votre région? C'était quoi le déclencheur?

M. DANIEL MEILLEUR :

Ça a été le Conseil municipal. Bien, quand on a appris ça, on a fait un peu de recherche. Il y a des gens qui avaient déjà de l'expérience, il y avait le Groupe Lapelle, monsieur Lapierre. On avait des citoyens comme monsieur Conrad Perron, qui est proche de l'environnement puis tout ça, et qui nous avait expliqué, il m'avait – à l'époque, moi, c'est moi qui avais le dossier de l'environnement – et il m'avait expliqué, je ne connaissais pas l'uranium, je n'étais pas au courant de rien de ça, et j'ai appris, comme on dirait, sur le tas, tranquillement. Et c'est là, et on s'est informé, quand on a vu qu'il y avait le radon puis tout ça, puis on a fait des demandes aux Services sociaux et ils sont venus et ils ont expliqué aux gens c'était quoi les demi-vies sur le radon, les différentes choses qui viennent aussi avec les déchets de mines et tout ça.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez indiqué que vous aviez une concentration de huit cent trente becquerels par mètre cube (830 Bq/m³) de radon dans l'air chez vous?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Vous avez apporté des correctifs?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Quelle est la concentration actuelle?

M. DANIEL MEILLEUR :

Je n'ai pas refait faire de test. Pour être très franc avec vous, je n'ai pas refait faire de test, mais je sais qu'avec les modifications qui ont été apportées, et j'ai installé un échangeur d'air et j'ai changé mes habitudes de vie. Je garde tout le temps une fenêtre ouverte. Dans ma chambre, ma fenêtre est tout le temps ouverte afin qu'il y ait une circulation d'air constante. Et j'ai fait installer un tuyau qui tire les gaz avec un ventilateur qui, supposément, tire les gaz sous la dalle de béton, afin que ceux-ci ne remontent pas dans la maison. J'ai scellé tout le tour de ma dalle de béton avec le mur de la maison pour éviter que les infiltrations remontent aussi. C'est ce que j'ai fait.

LE COMMISSAIRE :

Et qui a payé pour les correctifs?

M. DANIEL MEILLEUR :

C'est moi-même.

LE COMMISSAIRE :

C'est vous-même. Et quand vous avez précisé tout à l'heure que la municipalité suggère fortement maintenant de mettre des membranes isolantes entre la roche et les résidences, c'est toujours aux frais du citoyen?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui. Elle ne fait pas seulement le suggérer, elle l'oblige.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Est-ce que le fait que vous ayez une concentration de radon relativement importante dans votre résidence vous a fait craindre les concentrations que vous pouviez avoir dans l'eau?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, mais il n'y a pas de test qui a été fait sur aucun puits. Ils les ont seulement faits dans les résidences par la crainte... bien, il y a bien des résidences qui ont des chambres au sous-sol, les enfants, puis tout ça, et c'était surtout ça la grosse crainte de la population, ils ont fait les tests pour ça.

Mais sur l'eau, on n'a pas fait de test là-dessus. Et comme je vous disais, la municipalité, on est trop pauvre pour payer des tests à chacun des puits des citoyens, à savoir si... ça reviendrait quasiment au citoyen lui-même de défrayer les coûts pour faire faire l'analyse.

LE COMMISSAIRE :

Puis quand le ministère de la Santé est intervenu, il n'avait pas soulevé la possibilité de faire, d'investiguer un peu les concentrations de radon qui provenaient de l'eau?

M. DANIEL MEILLEUR :

Non. Ils n'en ont pas parlé. La seule analyse que j'ai vue, moi, présentement passer, c'est que la municipalité de Lac-Saint-Paul est présentement en recherche d'eau potable et ils ont creusé des puits, et dans les analyses d'eau qui ont été faites, dans le puits d'où est-ce qu'ils se situent présentement, les taux d'uranium et de radon sont en bas de la norme. C'est la seule analyse qui a été faite.

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Et je comprends que votre crainte c'est que si déjà dans une situation tout à fait, entre guillemets, normale, il y a des concentrations relativement importantes de radon, votre crainte c'est avec un scénario d'une mine d'uranium éventuelle à proximité, qu'il puisse y avoir des fractures, des failles, qui feront en sorte que le radon se retrouverait à des concentrations encore plus élevées. C'est bien ça?

M. DANIEL MEILLEUR :

Exactement, oui. Et surtout qu'on est une région qui... on a souvent des tremblements de terre aussi. Ce qui fait que ça fracture le roc, ces choses-là. Ça peut – je le dis de même, je ne suis pas un expert – peut-être que ça peut avoir une incidence, peut-être que non aussi, mais ça fait partie des craintes des citoyens et de mes craintes personnelles à moi aussi.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Ma dernière question touche un peu le rôle de la municipalité, de la MRC et du citoyen que vous avez soulevé. Vous avez laissé entendre que le citoyen pouvait, à certains égards, se sentir démuni et qu'il ne fallait surtout pas écarter la responsabilité de la municipalité qui peut jouer un rôle important dans la décision d'implantation ou pas d'une mine d'uranium.

Comment vous voyez ça, vous, qui êtes conseiller municipal, la relation municipalité et MRC dans la prise de décision?

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien, moi, ce que je verrais c'est que ça soit la municipalité qui soit le premier décideur, parce que c'est nous qui sommes les premiers touchés, qui va subir les impacts de ça par les retombées de poussière, la destruction de nos lacs, puisque ça prend de l'eau pour extraire le matériel. Au point de vue municipal, on va se ramasser avec une soupe chimique, comment on va gérer ça?

La MRC, on a déposé le moratoire, il y a plusieurs municipalités qui ont déposé leurs appuis face au moratoire, c'est-à-dire qu'on ne veut pas d'exploration et d'exploitation de mines d'uranium sur notre territoire.

Pour ce qui est des autres mines, on en avait déjà parlé à l'époque, des mines régulières, c'est-à-dire des produits qui ne mettent pas autant en danger la vie et la sécurité des gens, on n'est moins récalcitrant là-dessus. C'est sûr qu'il faut faire rouler l'économie aussi, c'est comme un couteau à deux tranchants. On ne veut pas dans notre cour, mais on veut avoir des emplois aussi créés, mais socialement à quel prix?

Et la municipalité, c'est sûr qu'on... présentement, c'est les MRC, je crois, qui ont rapport en premier sur les schémas d'aménagement puis tout ça, ils ont un gros mot à dire. Puis les municipalités, bien, c'est ça, on se trouve un peu en dernier, au bout de la liste, puis le citoyen, lui, vraiment le dernier au bout de la liste, c'est-à-dire que, comme je vous ai dit tantôt, on a l'impression que le gouvernement, même si on faisait un référendum, il n'écouterait pas.

Puis il y a le BAPE qui a été créé pour nous donner l'impression, aux citoyens, et peut-être aux municipalités aussi, de dire qu'on a un droit de parole puis qu'on va être écoutés. Mais c'est un peu ce qu'on déplore aussi, c'est que le BAPE a un pouvoir d'enquête et de, comment je dirais, de remettre un rapport de...

LE PRÉSIDENT :

De recommandations.

M. DANIEL MEILLEUR :

De recommandations, c'est ça le mot que je cherchais. Ce qui serait bien, c'est que le BAPE ait aussi un pouvoir de décision. C'est-à-dire qu'après qu'il ait récolté toutes ces informations, s'il

voit que ça n'a vraiment aucun sens, de pouvoir dire au gouvernement : « Bien, non, on ne peut pas... ça n'y va pas, ça va à l'encontre de ce que tous les contribuables veulent ou les citoyens. » Je ne sais pas si ça répond à la question, Monsieur?

LE COMMISSAIRE :

Ça répond, mais c'est parce que je voulais cheminer un peu. Vous êtes conseiller municipal et je voulais cheminer un peu avec votre façon de voir le processus éventuel qui ferait partie d'une gouvernance générale, qui décide de quoi. Alors, à la fois vous dites : « Bien sûr, le citoyen a son mot à dire, la municipalité, la MRC, le ministère. » Et je n'arrive pas à voir, à tirer une conclusion claire de vos propos. La municipalité, elle a un plan d'urbanisme.

M. DANIEL MEILLEUR :

Pardon?

LE COMMISSAIRE :

La municipalité, elle a son plan d'urbanisme.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

La MRC, elle, elle est responsable du schéma d'aménagement et de développement. Alors, donc, c'est clair que la reconnaissance de la responsabilité de la MRC à ce niveau-là, elle est établie. Qu'est-ce qui arriverait si, malgré l'existence d'un plan d'urbanisme et le schéma d'aménagement, qu'est-ce qui arriverait si une municipalité décidait de ne pas y aller de l'avant avec un projet de mine, mais que la MRC décidait que : bien, ça respecte le schéma d'aménagement et donc elle voudrait donner le feu vert?

M. DANIEL MEILLEUR :

Présentement, je crois que la municipalité n'a aucun pouvoir.

LE COMMISSAIRE :

Mais non, je comprends bien, là. J'en suis conscient. Mais vous, vous dites que la municipalité, elle a son mot à dire. Je veux savoir jusqu'à quel point elle devrait avoir la responsabilité, dans une optique de revoir éventuellement toute la gouvernance, jusqu'à quel point la municipalité devrait avoir un niveau de responsabilité?

M. DANIEL MEILLEUR :

Dans la décision?

LE COMMISSAIRE :

Bien oui.

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien, je crois qu'elle devrait avoir tout le pouvoir, au départ, à savoir si elle veut sur son territoire une mine d'uranium et si ses contribuables, s'ils sont en désaccord avec ça, elle devrait être la première à donner son opinion, et avant même la MRC.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Elle donne son opinion, mais la MRC décide qu'elle donne le feu vert. Qu'est-ce qui arriverait?

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien là, présentement, je crois que la municipalité n'a aucun pouvoir pour dire non.

LE COMMISSAIRE :

Non, non, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous, ce que vous voulez c'est que la municipalité puisse avoir le droit de veto, elle.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Et non pas la MRC?

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, exactement, oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K., c'est ça.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, peut-être que je m'expliquais mal, Monsieur.

LE COMMISSAIRE :

Ah c'est peut-être ma question qui était mal formulée aussi, là. D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous voyez une prise de décision collective par référendum, à la suite d'un débat public ou c'est le Conseil qui déciderait? Comment vous voyez ça, l'exercice?

M. DANIEL MEILLEUR :

Au point de vue municipal, je verrais ça par référendum, oui. Que ça soit le contribuable qui ait son mot à dire.

LE PRÉSIDENT :

Un peu comme pour un règlement d'emprunt, si on veut.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, exactement, oui. Oui. Vu comme ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

LA COMMISSAIRE :

Mais à l'inverse, admettons, et on l'a vu dans d'autres types de projets, comme des sites d'enfouissement, par exemple, une municipalité est intéressée à avoir le site sur son territoire, mais il est adjacent à la municipalité voisine qui, elle, n'en veut pas. Comment on fait pour gérer... et les effets peuvent aller sur la municipalité voisine qui, elle, s'est opposée à un projet de développement quelconque. Comment on fait pour gérer puis arbitrer cette situation-là?

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien, à mon point de vue c'est, si les mines... ça serait toutes les municipalités touchées par le projet de mine dans leur secteur devraient avoir un droit de regard là-dessus.

LA COMMISSAIRE :

Donc, pas seulement la municipalité qui, elle, a le projet sur son territoire, mais celles qui seraient affectées.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, aussi ses voisins. Oui, c'est sûr.

LA COMMISSAIRE :

Donc, ça pourrait être d'une MRC à l'autre. Parce qu'on pourrait être à la limite de deux MRC.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, exactement. Un peu comme quand on a tenu les séances d'information, c'est le Lac-Saint-Paul qui recevait les gens, qui a parti l'initiative, mais la municipalité de Chute-Saint-Philippe participait, les gens de Mont-Saint-Michel sont venus, les gens de Sainte-Anne-du-Lac, des gens

de Mont-Saint-Michel. Il est venu des gens de Mont-Laurier aussi, parce qu'à plusieurs endroits, il y a des compagnies qui faisaient de l'exploration minière, et ils en font toujours, je crois, et nous autres, à Lac-Saint-Paul, c'est parce qu'ils étaient beaucoup plus avancés. Ils avaient retrouvé des pourcentages assez élevés. C'est pour ça qu'on s'est débattu un peu plus. Notre crainte était plus réelle et les citoyens étaient plus alarmés.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça, je voulais vous faire clarifier. La nature d'un référendum, ce n'est pas un veto pour une municipalité. C'est de s'entendre sur c'est quoi la zone d'impact. Donc, encore, il s'agit de définir comment mesurer la... est-ce que c'est une circonférence, est-ce que c'est autre chose? Je ne suis pas un expert là-dedans, pour le moment on ne se prononce pas, là.

M. DANIEL MEILLEUR :

Non, moi non plus.

LA COMMISSAIRE :

Donc, définir la zone d'impact réelle et ça serait l'ensemble de ces gens-là qui seraient appelés.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, puis ça pourrait même s'étendre jusqu'à la zone administrative des Laurentides au complet.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça.

M. DANIEL MEILLEUR :

Parce que le transport de ces matériaux-là, il va falloir qu'il passe par d'autres localités aussi, là. L'uranium qu'ils vont avoir extrait, je ne sais pas, moi, ils vont l'amener au port de Montréal, ils vont l'amener quelque part pour aller le transformer. Il va falloir qu'ils traversent des municipalités, des villes, des villages. Comment ça va être géré, ça? C'est un peut tout ça, les craintes.

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Peut-être une suggestion.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui?

LE COMMISSAIRE :

Je pense que la commission apprécierait beaucoup de penser à des scénarios à partir desquels on définirait quelle est la zone d'impact. Au fond, on a commencé par la municipalité puis on l'a étendue aux municipalités qui peuvent être impactées, aux personnes qui peuvent être impactées, mais impactées par quoi? Quel est le scénario à partir duquel on va réfléchir collectivement pour dire : bien, voici toute la zone qui peut être impactée.

Parce qu'après tout, des catastrophes existent, des accidents existent. Alors, est-ce qu'il faut choisir un scénario, le pire scénario? Est-ce qu'on devrait choisir un scénario raisonnable pour apprécier les personnes qui peuvent être impactées?

Ça serait intéressant, en tout cas, si vous poursuivez nos travaux et vous réfléchissez là-dessus, que vous nous soumettiez éventuellement un mémoire en faisant valoir votre point de vue.

M. DANIEL MEILLEUR :

C'est très bien. Merci. Je vais prendre votre suggestion en compte.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous savez, la question n'est pas facile à résoudre. Tout le monde connaît le cas de Lac-Mégantic.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bon, imaginons un bris majeur dans un équipement, quelque chose comme ça. Vous savez, à Lac-Mégantic, ça a touché l'eau de ville jusqu'à Lévis, puis entre Lac-Mégantic puis Lévis, il y a une bonne distance.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui. Et ce n'est pas terminé.

LE PRÉSIDENT :

Alors, quand mon collègue dit : est-ce que c'est le pire scénario qui délimite la zone des gens qui devraient être consultés et prendre une décision? Des fois, ça peut être grand. Vous savez, s'il arrivait quelque chose, mettons, sur la Lièvre, on peut imaginer qu'il pourrait y avoir des impacts assez éloignés.

Alors, de tracer une ligne, comment on détermine qui doit prendre la décision, si on se met dans votre scénario, ce n'est pas évident. Et une municipalité pourrait être d'accord avec ça, d'autres pourraient dire : « Non, je ne suis pas d'accord. » Alors, c'est pour ça que toute réflexion là-dessus, pour nous, est bienvenue, parce que c'est évident que ça fait partie des questions à débattre.

M. DANIEL MEILLEUR :

Oui, je comprends très bien votre point de vue. Ce n'est pas une question qui est facile, c'est ça, de délimiter la zone. C'est comme je disais, ça pourrait même s'étendre jusqu'à la zone administrative des Laurentides et un peu plus loin, mais comme je disais, question de référendum, le gouvernement...

LE PRÉSIDENT :

Puis là, voyez-vous, tantôt vous disiez que ça devrait être au niveau municipal, parce que vous trouviez qu'au niveau de la MRC c'était peut-être un peu trop grand. Mais là, voyez-vous, vous en arrivez à dire : « C'est peut-être toute la région. » Donc, c'est encore plus grand que la MRC.

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien, selon le scénario, c'est ça. On part de petit, on veut protéger chez nous, mais on s'agrandit de plus en plus grand, selon le scénario qu'on va élaborer, les risques à amener. C'est sûr que les zones s'agrandissent, les zones qui peuvent être touchées s'agrandissent. Comme vous dites, ce n'est pas une question facile. On aimerait bien avoir la réponse, j'aimerais bien pouvoir vous donner une réponse aujourd'hui, mais je n'en ai pas moi non plus.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en tout cas vous amorcez bien la réflexion là-dessus, et en nous traduisant votre préoccupation sur cette question, là, vous nous mettez sur un sentier de réflexion qui est important.

M. DANIEL MEILLEUR :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part des mes collègues? Ça va? Alors, écoutez, Monsieur Meilleur, on vous remercie.

M. DANIEL MEILLEUR :

Bien, c'est moi qui vous remercie pour l'écoute que vous avez apportée à mon intention. Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue, au revoir.

AIMÉ LACHAPPELLE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerai monsieur Aimé Lachapelle, prochain intervenant. Bonjour, Monsieur Lachappelle.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Bonjour, Messieurs. Vous êtes du BAPE, comme de raison.

LE PRÉSIDENT :

Oui, comme de raison.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Moi, je viens à titre de citoyen, mais je vais vous définir un petit peu qu'est-ce que j'ai fait dans la vie. J'ai été maire d'une petite municipalité au nord de Mont-Laurier jusqu'en novembre, en novembre 2013. J'ai été dix-sept (17) ans maire.

LE PRÉSIDENT :

Laquelle?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

La municipalité juste au nord de Mont-Laurier, Sainte-Anne-du-Lac.

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Puis vous savez qu'on est dans une région-ressource, qu'on a eu beaucoup de difficulté depuis quelques années avec le bois. Le bois, nous autres, on vivait de ça depuis le commencement des temps, qu'on pourrait dire. Ça faisait peut-être cent (100) ans que ça roulait le bois dans notre coin.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne deviez pas avoir un beau champ de tir à un moment donné, aussi?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui, oui, on en a entendu parler, mais on n'était pas d'accord avec le champ de tir, en tout cas. Ça n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, on parle d'exploitation minière. Moi, c'est surtout l'exploitation minière en général que je veux défendre un petit peu aujourd'hui.

Je vous dirais que je suis en faveur de l'exploration pour faire un petit peu d'activités économiques. Je connais bien mon milieu, je connais bien mon monde, moi, du nord, de la MRC Antoine-Labelle. Je connais tout le monde dans la MRC aussi. Je connais les situations de chaque paroisse, à peu près chaque municipalité. Je pourrais vous dire ce n'est pas facile ces années ici. Comme je viens de vous dire, on vivait du bois, mais le bois a tombé de cinquante pour cent (50 %) dans le coin.

Puis nous autres, on avait cent (100) emplois, la municipalité, et puis ça a fermé bien net, du jour au lendemain. On n'a pas eu... on ne trouve pas d'autre chose pour remplacer le bois.

Je sais qu'il y a de l'activité dans la prospection minière dans notre coin, il y a beaucoup d'activités. Mais pas spécialement pour l'uranium, mais pour toutes sortes de métaux. L'intérêt est là de ce temps-là. Puis on connaît la situation, comment je pourrais dire, politique. On a été une couple d'années tranquille, mais là, ça commence à vouloir rebrasser un peu. On sait pourquoi que le BAPE... le BAPE, il essaye de se tenir au courant, tâter le pouls de la population.

Je comprends qu'il y en a qui ne sont pas pour ça. Mais moi, je sais qu'aujourd'hui, avec les lois qu'il y a dans l'exploitation minière, que si c'est fait de la bonne façon, ça peut apporter de l'activité économique puis ça peut être bon pour tout le monde. C'est sûr que les lois, il faut qu'elles soient respectées, mais on sait que l'Environnement, ils sont là pour y voir aux lois. Puis on a la preuve aujourd'hui qu'on veut s'informer comment ça marche.

Puis moi, je pense que si on le fait de la bonne façon, que ça soit dans n'importe quel domaine, si ce n'est pas fait comme il faut, il peut y avoir des surprises. Dans l'activité minière, si c'est fait de la bonne façon, on connaît les règlements, aujourd'hui, qui ont beaucoup changé. Je voyais quelqu'un qui me disait, ça ne fait pas si longtemps : « En environnement, v'là quarante (40) ans dans les municipalités, on n'entendait pas parler de ça. » Et puis les égouts, ça s'en allait direct dans les ruisseaux ou n'importe où. Puis aujourd'hui, bien, il y a des règlements puis c'est sévère, puis moi je suis d'accord avec ça. Et puis c'est respecté.

Comme je vous dis, j'ai été maire dix-sept (17) ans de temps dans la petite municipalité, et puis on était les premiers à s'occuper d'environnement, nous autres. Ça fait trente-cinq (35) ans qu'on a un réseau d'égout aux nouvelles normes d'aujourd'hui. Ça fait trente-cinq (35) ans qu'on gère ce réseau-là, ça va très bien. D'autres municipalités aussi, tout le monde embarque.

On sait, on reconnaît que l'environnement c'est important. Ça, on n'ira pas contraire à l'environnement. Les mines se sont mises à la page, aussi. Les explorations, les exploitations minières, ils comprennent ça que c'est important. Puis je pense que si on continue à mettre l'accent sur l'importance de l'environnement, que ça soit fait de la bonne façon, on va pouvoir faire une pierre deux coups : faire de l'activité économique et puis respecter notre environnement puis avoir du monde heureux dans nos coins.

Parce qu'aujourd'hui, on en reperd à tous les jours, des citoyens. On n'a pas le choix, les jeunes, n'essayez pas de garder ça chez, les jeunes, il n'y a pas d'ouvrage. Il y a soit du monde qui sont sur le bien-être social, comme il y en a une partie de la population ou des retraités avec des pensions du gouvernement. C'est à peu près de même que ça se passe dans bien des coins de nos petites municipalités. De l'activité économique, il n'y en a à peu près pas.

Ça fait que moi, je plaide un petit peu en faveur de ça, qu'on soit capable de s'ouvrir l'avenir, qu'on aille une perspective d'avenir, en tout cas. Parce que des régions-ressources comme nous autres, il y en a des ressources. Ce n'est pas ça qui manque. Le bois, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de bois qu'il n'y a pas d'activité, là, aujourd'hui. C'est plus compliqué que ça. Puis les mines, c'est un peu pareil.

Ça fait que c'est ça que je voulais vous dire aujourd'hui. Je sais pas si ça a fait un petit peu... si j'ai pu me faire comprendre un peu.

LE PRÉSIDENT :

Avec votre expérience de maire, moi, en tout cas, ce que vous nous dites me suscite, m'amène à vous poser plusieurs questions.

Sur cette question justement des mines, et plus particulièrement de la radioactivité, les acteurs économiques, comme les Chambres de commerce, est-ce qu'elles se sont prononcées sur cette question de radioactivité? Parce qu'on a vu, par les interventions d'autres intervenants, que cette question a été abondamment discutée dans le milieu. Et les Chambres de commerce, comment se situent-elles par rapport à ça?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Bien, les Chambres de commerce, je vais vous dire, on est tellement loin des informations, nous autres, que les premières informations qu'on a, d'habitude, c'est les épouvantails à corneille. Tu sais, ils nous sortent le spectre de l'uranium, les ci, puis les ça. Puis on sait que quand on est au courant, ce n'est pas tout à fait de même que ça se passe.

C'est sûr que le monde s'enligne un petit peu là-dessus, l'uranium, là. Mais il y a des façons de faire où est-ce que c'est sécuritaire, l'uranium. On ne peut pas le nier.

Bien des pays d'Europe fonctionnent à l'uranium depuis des années et des années, et puis ça marche. C'est prouvé. C'est prouvé. En tout cas, moi, je ne suis pas l'expert là-dedans, mais je sais que j'ai lu à bien des places que c'est prouvé que c'était une énergie plus verte que l'électricité au Québec, l'uranium. C'est sûr qu'il y a des dangers, mais il y a des dangers dans toutes sortes de choses. On parlait de Mégantic tout à l'heure. C'est juste du gaz, mais quand on ne le manœuvre pas sécuritairement, bien, il peut arriver des problèmes. Ça, on est conscient de ça. Moi, je pense que le monde est conscient de ça. Mais il faut expliquer aussi l'autre côté de la médaille où est-ce que ça pourrait se faire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous qui avez, comme maire, participé aux instances régionales, probablement, y compris au niveau de la MRC, le Conseil, par exemple, régional des élus, le CRÉ, qui a évidemment un œil très pointu sur les questions économiques, est-ce qu'il s'est prononcé dans ce débat-là? Est-ce qu'il a été invité à intervenir? Comment ça se discute?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui, oui. Il y en a eu beaucoup des débats sur l'uranium.

LE PRÉSIDENT :

Au niveau du CRÉ?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Au niveau du CRÉ et de la MRC?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui, oui, de la MRC et du CRÉ, oui. Il y a eu des conférences, il y a eu toutes sortes de choses. Tout dépendant du conférencier, certains à la fin de la soirée : « Bien oui, ça a bien du bon

sens. » Un autre qui venait de démantibuler la thèse de l'autre. « Bien là, peut-être que ce n'est pas ça non plus. »

Bien, je pense que le débat n'est pas fait encore, sur l'uranium, au fond. On a une partie, on a une facette de l'histoire plus que l'autre. Comme je vous disais, on fait peur un peu au monde avec l'uranium, puis c'est compréhensible parce qu'il y a eu des accidents. Il y a eu des accidents, il faut se l'avouer, il y en a eu des accidents, mais c'était des accidents, justement, qu'aujourd'hui, il faudrait prévoir ces accidents-là, puis trouver... puis elles existent, les façons de faire ça autrement. Elles existent aujourd'hui les façons de faire ça autrement. Excepté que, bon, on n'est peut-être pas rendu là dans les informations. On a surtout le mauvais côté des informations.

C'est pour ça que ce n'est pas toujours facile dans le coin. Je comprends, on est dans une région où est-ce qu'il y a de l'uranium, ça fait quand même trente-cinq (35), quarante (40) ans qu'il y a de la prospection pour de l'uranium dans le coin. Il n'y a pas de la grosse quantité d'uranium. C'est un peu ça. On en entend parler longtemps puis il n'y a rien qui se passe. Mais avec tout ce temps-là, ils ont le temps de sortir bien, bien des choses contre l'uranium, en tout cas puis... moi, je ne le sais pas où ça s'en va, l'uranium.

Je ne viens pas vous dire comment ça va se passer dans l'avenir pour l'uranium. Je veux juste vous dire que s'il y a des possibilités qu'on fasse de l'activité économique sécuritaire, que pour moi puis mon coin... moi, j'ai été élevé dans ce coin ici. On a vécu de la forêt. Moi, j'ai été un travailleur forestier pendant longtemps et puis ils ont fini par me mettre maire, à un moment donné, parce qu'ils trouvaient que j'avais un petit peu l'ouverture à toutes sortes de choses.

Mais quand la forêt est tombée à terre, la première chose qu'ils ont faite, l'automne passé, bien, ils ont sacré le maire dehors, comme de raison : « Tu ne nous trouves pas rien... » Qu'est-ce que tu veux? Il n'y a pas rien qui se passe dans notre coin. Mais le premier qui part c'est le maire, après ça, bien, on verra.

Mais moi, dans ma tête, je suis toujours un petit peu maire, pour dire : bien, on va essayer d'amener quelque chose dans notre coin, puis essayer de trouver quelque chose pour faire marcher un petit peu l'économie.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez entendu d'autres intervenants, puis je pense que vous-même vous devez réaliser que la vocation récréotouristique de la région est quand même quelque chose d'important au plan économique.

À votre avis, est-ce que c'est possible de planifier une intégration, c'est-à-dire une sorte de mariage, là, côte à côte, d'un développement minier et de conserver à la région son attrait récréotouristique?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui, Monsieur le commissaire. C'est de même qu'on peut vous appeler?

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, commissaire ou monsieur le président de la commission. Allez-y à votre choix. Je vous laisse le choix là-dessus.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Bien sûr, certainement qu'on peut concilier les deux. Puis même, je pense que ça se complète, aussi drôle que ça peut paraître, qu'est-ce que je vous dis là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, expliquez-nous ça.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Bien, c'est parce que d'autres régions comme... on sait qu'on n'est pas à une heure de Montréal, ici, pour le récréotouristique. On a des beaux, beaux sites récréotouristiques. On a des grands espaces. On a, vraiment, tout pour faire le plein air. Le plein air, la nature, puis j'irais plus loin, même, c'est l'aventure quand on s'en vient dans notre coin, parce que c'est plus que la nature. On se perd dans le bois, là, à force que c'est grand.

Si on continue l'autre bord de chez nous, à Sainte-Anne-du-Lac, pour monter en haut, on a deux mille cinq cents kilomètres (2 500 km) en droite ligne qu'il n'y a rien partout. Il y a juste des bouts de chemin qui desservent le forestier, après ça, il n'y a plus rien. C'est la grande, grande aventure.

Puis pour avoir un petit peu de débouchés côté touristique, ça nous prend des compagnies qui font des travaux de chemin, de voirie, des ci et des ça, puis qui entretiennent ces chemins-là pour qu'on aille, pour continuer à apprécier ce bout de territoire là. Et puis si on se fie à d'autres régions qu'il y a de l'activité minière, il y a du tourisme autant puis il y a de l'activité récréotouristique autant comme ailleurs dans notre pays.

Mais nous autres, on est quand même à trois-quatre cents kilomètres (3-400 km) de Montréal. Pour monter notre touriste d'en haut, là-bas, puis l'amener passer quelques jours dans notre coin, ça prend quelque chose d'organisé. On n'a pas grand-chose d'organisé. Si on avait des routes comme il existe en Abitibi, puis si on avait toutes sortes de choses, on pourrait peut-être monter plus de monde encore pour faire du récréo.

Puis on sait qu'une mine, là, ce n'est pas immense, une mine, mettons qui se partirait une mine en quelque part. On va parler peut-être d'un kilomètre carré pour une mine. Puis quand on intervient en forêt pour le bois, on intervient sur des centaines de kilomètres carrés par année. Tandis qu'une mine, ça peut être vingt (20) ans dans un kilomètre carré ou deux. Ce n'est pas ça qui va déranger bien, bien le touriste qui va venir chez nous. Ça peut être même un attrait, même, je pense, à des places.

Je prends comme en Abitibi, on se promène dans les chemins miniers puis c'est beau, puis on va voir ça parce qu'il y a de l'activité qui se passe dans le coin. S'il n'y avait rien qui se passait, on n'irait peut-être pas. Moi, je vais à la chasse dans ce coin-là, en tout cas, puis j'aime ça parce qu'il y a beaucoup d'espace, de chemin puis qu'on peut visiter, puis qu'on peut voir en même temps, puis la nature, puis tout. Tandis que nous autres, ici, quand ils font un chemin forestier – là, ça fait des années qu'ils n'en font plus, les chemins sont tout après fermer, les ponts s'en vont, il n'est plus question de passer là. Ça va rabaisser notre territoire puis on n'a pas les moyens de faire des ponts, là, nous autres. Personne, là.

Ça fait que c'est de même un peu. Moi, je pense que quand il y a de l'activité économique qui se passe dans les régions-ressources, que ça soit n'importe quelle ressource, si ça brasse un peu, ça amène du monde puis c'est bon pour tout le monde, je pense. C'est mon idée à moi, en tout cas. Puis je pense que ça a un certain bon sens.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mes collègues, avez-vous d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

En fait, je voulais moi aussi vous poser la question, selon vous, si la présence d'une mine dans un secteur récréotouristique, qui se veut récréotouristique, si c'est compatible et vous avez donc répondu à mon collègue que oui, pour vous, c'est compatible.

J'irai un peu plus loin. Quelles sont les conditions, selon vous, qui rendraient les choses compatibles de façon harmonieuse? C'est-à-dire que, est-ce qu'on accepterait une mine tout à proximité d'un secteur résidentiel, pour vous est-ce que ça serait correct? Est-ce qu'il faut garder

une distance minimale? Est-ce qu'il faudrait s'assurer que ça soit dans un secteur précis plutôt que dans un autre secteur? Ou vous y allez avec l'appréciation ou... je comprends que vous faites confiance entre autres au ministère de l'Environnement, mais quel est votre point de vue là-dessus? C'est quoi les conditions?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui. Comme je vous ai dit, je ne suis pas un expert dans l'histoire des mines, ni d'autres choses, mais je connais mon coin de pays un peu. Je connais surtout mes gens qui ont besoin de quelque chose.

Mais pour essayer de répondre à votre question, je dirais que, bon, des gisements à caractère mondial, il ne doit pas y en avoir beaucoup dans le coin, tu sais, il y en a peut-être un de temps en temps. Mais une petite mine, une moyenne mine qui se partirait de quelque façon, qui amènerait une centaine d'emplois ou une cinquantaine d'emplois, comme il y en a un peu à Val-d'Or, des petites mines, bien, je pense qu'il n'y a pas bien, bien de conditions favorables ou défavorables à ça, là. Il intervient à un ou deux kilomètres, exemple, puis je ne vois pas bien, bien qu'est-ce que ça dérangerait qu'une municipalité, qu'il y ait une mine à dix kilomètres (10 km) des limites de la municipalité.

Même, dans la municipalité même, il y en a des mines de graphite au Lac-des-Îles, tout ça, ça fait des années que ça existe. Il y a beaucoup de monde qui travaille là. Puis en tout cas, je ne pense pas... il y a quelques désagréments, c'est sûr. Ils font sauter un coup de dynamite de temps en temps, là, mais à part de ça, il y a une centaine d'emplois qui sont créés là, puis qui fait de l'activité pour le coin. Puis je ne pense pas que ça nuise tant que ça à personne, là. On fait peut-être le saut une couple de fois au commencement, mais après ça, on s'habitue, c'est comme un train qui passe dans le village. Nous autres, on n'en a pas, mais il y en a qui passent, puis ils n'entendent plus le train.

LA COMMISSAIRE :

Si j'ai bien compris votre position, c'est que pour vous, compte tenu des règles qui sont actuellement dans les différents organismes publics, il y a possibilité de faire une mine d'uranium comme n'importe quelle autre mine. Vous ne faites pas de distinction, après tout ce que vous avez entendu dans la région sur la perception ou l'appréciation des risques, pour vous, une mine d'uranium c'est aussi acceptable que n'importe quelle autre mine. Est-ce que j'ai bien compris?

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Oui. On me disait souvent, quand j'étais à la MRC ou n'importe où : « Tu es souvent à contre-courant des autres. » Mais c'est vrai. Je suis peut-être un peu à contre-courant, mais c'est mon idée puis j'aime ça l'exprimer, parce que je veux avoir un petit peu les deux côtés de la médaille, moi. Je pense qu'on regarde trop un côté de la médaille puis on ne regarde pas assez l'autre côté. Parce que si on avait attendu, si on avait eu peur d'essayer de développer toutes sortes de choses, on ne serait peut-être pas là encore aujourd'hui. On serait peut-être juste à l'âge de bronze plutôt que d'être rendu à l'âge de l'uranium. Mais en tout cas, le progrès, ce n'est pas moi qui l'invente, ça vient à mesure, ça, puis je fais confiance au monde.

Il y en a qui vont dire : « Woh, woh, woh, là, tu fais confiance, mais il y a des... » C'est vrai qu'il y a des accidents, mais il faut prendre les précautions nécessaires, puis je pense qu'il y a du monde qui sont capables de faire ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lachapelle, il me reste à vous remercier. On n'a plus de questions, et je vous remercie de votre témoignage et puis surtout du fait que vous avez exprimé bien clairement vos opinions, puis ça nous met sur des pistes de réflexion intéressantes.

M. AIMÉ LACHAPELLE :

Bien, merci beaucoup de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça me fait plaisir.

MICHEL BÉLISLE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais notre dernier intervenant inscrit. Ah, il y a en a d'autres après? O.K., d'accord. Donc, j'appellerais monsieur Michel Bélisle à ce moment-ci. Bonjour, Monsieur Bélisle.

M. MICHEL BÉLISLE :

Bonjour à vous tous. Bien, je vous avais écrit une petite lettre pour remettre, finalement, j'ai dit, j'aime autant peut-être vous la lire, là. Ça va exprimer en même temps mes commentaires.

Bien, je suis Michel Bélisle, je suis président des Ressources Maxima. Comme vous vous en doutez, je suis dans l'exploration minière. Puis ma présence aujourd'hui, c'est surtout parce que je veux principalement dénoncer la campagne de peur puis l'alimentation de l'ignorance faite par de faux propos et de fausses informations avec la complicité des journaux locaux, donc, je dirais, parce que c'est un peu aberrant de qu'est-ce qu'on peut lire sur l'utilisation des mines d'uranium, c'est ci, puis c'est ça, faire peur au monde... bon, puis on n'est plus en 1900, là. On est en 2014, puis il y a des méthodes d'extraction et d'exploitation qui sont vraiment sécuritaires.

En tout cas, moi, j'ai côtoyé des gens d'Areva, c'est les gens mondiaux de l'uranium, avec Michel Cuney, vraiment des spécialistes, là. Puis pour eux autres, c'est une farce. Même quand ils lisaient les journaux locaux, ils se demandaient si ce n'était pas une espèce... ils regardaient s'il n'y avait pas des caméras de cachées pour voir leur réaction, mais c'est...

En Europe, en Allemagne, en France, ils marchent aux centrales nucléaires, on n'en entend pas parler, c'est sécuritaire. Il y a sécurité par-dessus sécurité. Ça fait qu'il ne faut pas toujours parler de bombe puis de cataclysme, puis de ci, puis de ça. Ça fait que c'est une question que...

C'est prouvé que c'était une des sources les plus écologiques aussi, les sources d'énergie, là, parce qu'il n'y a pas de gaz, aucun gaz à effet de serre, puis veux, veux pas, dans cent (100) ans, on va rouler à l'uranium. C'est quand même une richesse qu'on a, qui est dans la région, puis ça serait peut-être à nous autres de prendre le contrôle de savoir comment l'exploiter puis tous ensemble, dire... justement, on entendait parler de périmètre. Bon, bien, faire des périmètres que cette zone-là, on n'y touche pas. Mais par contre, une mine d'uranium, ça peut être confiné, comme on disait, dans un kilomètre carré, puis on a des milliers de kilomètres ici. Puis ce n'est pas plus dangereux qu'une mine, qui peut être une mine d'or ou une mine autre, disons.

Finalement, j'ai débarqué de ma lettre, ça fait que je vais continuer. Nous, de Ressources Maxima, savons et considérons l'utilisation de l'uranium comme une source d'énergie verte et une solution au problème du réchauffement climatique et des gaz à effet de serre.

Nous considérons l'utilisation de centrales nucléaires moins dommageable – de notre part – que l'hydro-électricité avec l'inondation des territoires immenses, là, puis tout ce que ça entraîne. De toute façon, nous autres, on ne le voit pas, ça se passe dans le nord. Les autochtones qui restent là, bien, nous autres on s'en fout un peu, disons, leurs territoires sont inondés, ça amène

des problèmes de pollution avec des lignes de transport, tout ça. Mais ça, on ne le voit pas, c'est, comme on dit, pas dans notre cour.

Ça fait qu'ici, c'est un peu ça qu'on veut faire aussi : pas dans notre cour avec l'uranium. Mais excepté que, c'est parce que nous autres, on aurait l'installation ou, une supposition, une centrale nucléaire pas loin de chez nous, bien là, ça dérange tout le monde. Mais tout ce qu'on ne voit pas, ça fait l'affaire à tout le monde, autrement dit.

Puis après ça, sur les sites d'exploitation en fonction, en tout cas, qu'est-ce que j'ai pu répertorier, j'en ai parlé avec des gens d'Areva, il y a vraiment... aucun cas de problème de santé n'a été rapporté par Santé Canada ni l'Agence de sécurité nucléaire du Canada. Puis si on regarde, si on parle de désinformation, par contre, juste un exemple, là, il devrait y avoir un BAPE sur l'industrie du tabac, disons. Je m'écartille un peu, là. À chaque année, il y a cinquante mille (50 000) Canadiens qui meurent à cause de la cigarette puis à cause du tabagisme. Mais ça, on n'en entend pas parler. Il devrait y avoir une commission là-dessus, dire : on élimine le tabac une fois pour toutes. Mais en tout cas, là, je m'écartille, mais c'est un exemple, disons, pour dire que les médias, il y a un gros, gros... une grosse influence sur l'opinion publique.

Puis après ça, le potentiel uranifère dans notre région est intéressant. Il n'est pas exceptionnel, mais il est vraiment intéressant, puis on devrait mettre en position des méthodes et des contrôles d'exploitation avant de laisser aux autres le soin de le faire, disons. Parce que si on ne s'occupe pas de notre territoire, puis on pousse ça, on met ça en dessous du tapis, bien, un bon matin, c'est d'autres qui vont dire : « Bien, nous autres, on s'installe puis on prend votre uranium. » Tu sais, il n'y aura pas aucun contrôle, mais ça, on sait avec les changements en politique, tout ça, des fois, ça peut se faire vite, disons. Mais il ne faut pas oublier que c'est une source d'énergie importante.

Après ça, bien, géo-économiquement – c'est un mot que mon ordinateur disait que c'était une erreur – on aurait avantage à regarder positivement cette source d'énergie et la création éventuelle de centaines d'emplois pour la région. Comme on dit dans le coin, ça fait sec un peu, là.

Mais chose certaine, il ne faut pas se laisser manipuler par l'opinion publique uniquement. Il ne faut pas laisser manipuler l'opinion publique uniquement par un petit groupe réfractaire à une solution évidente pour l'avenir.

Ça fait que j'ai signé.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Vous pourriez la donner après à...

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, c'est ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

Je commence par mes collègues, avez-vous des questions?

LE COMMISSAIRE :

Oui. Alors, vous indiquez quand dans la région, il y a des potentiels uranifères?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous, comme... est-ce que vous représentez Ressources Maxima?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, oui, je suis le président, oui.

LE COMMISSAIRE :

Ah, vous êtes le président?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

Ah, d'accord. Est-ce que vous avez des projets dans la région?

M. MICHEL BÉLISLE :

Bien, pas... j'en ai eu. Dans le moment, je n'en ai pas parce qu'il y a comme une espèce de moratoire temporaire, disons, mais j'ai des supers belles cibles puis on les garde en réserve,

autrement dit, puis si jamais ça rouvre, bien, on va présenter ces cibles-là, mais à des compagnies responsables. Comme on dit, on ne joue plus avec des cowboys, tu sais. On y va avec des majeurs. Eux autres, j'ai été surpris, ils sont extrêmement respectueux des normes environnementales. Tu sais, on n'envoie pas ça, comme on dit, dans des petites juniors qu'eux autres vont tout « blaster ». Ils vont faire un dégât, après ça, ils foutent le camp puis ni vu, ni connu, tu sais.

Il faut jouer avec vraiment des compagnies... on parle d'Areva, Cameco, des trucs comme ça, disons, là, qu'eux autres, ils prennent les mesures... c'est vraiment surprenant, mettons, les mesures de sécurité qu'ils vont prendre, disons, tu sais. Mais c'est pour ça, les indices sont là. J'ai des places où est-ce qu'il y a jusqu'à douze pour cent (12 %) uranium U₂O₃, puis c'est déposé au ministère, tout ça. Ils savent où est-ce que c'est, excepté que dans le moment, on ne touche à rien, tu sais.

Ça, un des facteurs aussi que je peux dire, c'est quand même loin des périmètres urbanisés, disons. C'est vraiment en forêt puis ce n'est pas des zones... moi, je préconise quand même un petit périmètre autour d'une municipalité pour ne pas... que ça soit une mine d'uranium ou autre, là, tu sais. Je ne veux pas faire sauter comme le village de Sainte-Anne avec une mine en plein centre, là. Il n'y en aura plus, là, tu sais.

Puis il ne faut pas oublier que dans mes livres, mettons, de géologie de l'université, le premier paragraphe c'est : « Les mines sont là où elles se trouvent. » Ça fait que c'est bien beau dire, on va faire ouvrir une mine là, mais il n'y en a pas de mine, là. Quand elle est là, elle est là, ça fait qu'il faut regarder ça. Quand l'indice est là, c'est là qu'il faut regarder. Il faut tout mettre en plan pour voir : ça se fait-tu ou ça se fait-tu pas? Puis il y a tout le contexte des bassins versants puis le bazar, tu sais. Excepté que... en tout cas, vous avez vu mon opinion.

Il faut regarder, mais c'est vraiment s'asseoir puis avoir le maximum d'information pour tout le monde, pas juste des trucs, comme monsieur Lachapelle disait, d'épouvantails à corneille, faire peur à tout le monde, mais c'est une source d'énergie, ça, il ne faut pas le mettre de côté.

LE COMMISSAIRE :

Selon vous, vous avez entendu tout à l'heure des participants, un participant indiquer entre autres qu'il avait des concentrations de radon relativement – avait – des concentrations de radon relativement importantes dans sa résidence, et il craint que l'implantation d'une mine puisse favoriser une augmentation des concentrations de radon par, notamment, la fracturation de la roche. Est-ce que c'est quelque chose qui peut être préoccupant, selon vous?

M. MICHEL BÉLISLE :

Non, parce que... en tout cas, ça, c'est une autre histoire. C'est que le radon qu'il y a dans les sous-sols, puis ça, j'en ai les preuves, là, c'est le béton des fondations qui est radioactif, disons. C'est les agrégats sont faits à partir d'agrégats qui sont radioactifs.

Parce que moi j'ai un spectro et un scintillo, puis quand je veux le calibrer, il faut que je sorte dehors, parce que mon plancher de béton est radioactif. Ça fait que le radon vient du béton. Ça, c'est sûr et certain, on en a parlé souvent, là. Puis il ne faut pas se casser la tête avec ça, tu sais. Ça fait que les agrégats sont radioactifs, mais c'est ça, la source d'agrégats... mais j'ai vu des endroits où il y avait – j'ai travaillé, mettons dans le coin de Chute-Saint-Philippe, Lac-Saint-Paul, des endroits où il aurait pu y avoir des permis de construction, mais là, c'était vraiment radioactif aussi sur le terrain. Ça fait que ça, c'est un peu se mettre la... jouer à l'autruche, dire on ne veut pas d'exploitation, mais on ne veut pas savoir non plus si c'est radioactif.

Il y a des endroits qui seraient vraiment hors construction, disons. Parce qu'il y a vraiment une émission qui se fait là, mais excepté qu'il peut y avoir des sols, mais j'ai fait souvent des tours dans des maisons, puis on voit que c'est toujours... ce n'est pas le sol comme tel qui est radioactif.

LE COMMISSAIRE :

Mais quel sens, alors, donner à la proposition ou aux recommandations de la Ville qui recommande d'utiliser une membrane entre la roche et la fondation?

M. MICHEL BÉLISLE :

On sait que le radon, il va s'éliminer, mettons, par un système de ventilation, un échangeur d'air dans le sous-sol. Mais même si on mettait une membrane, ça ne donne rien, tu remets du béton radioactif par-dessus. C'est carrément ça qui se passe. Le sol lui-même, bien, il y a des endroits qui peuvent être radioactifs, mais qu'est-ce que j'ai vu, si vous venez chez nous, le sol n'est pas radioactif. Tu rentres dans le garage, le spectro, il va se mettre à montrer, là, tu sais. Parce que c'est le béton qui est radioactif.

Puis ça, ça fait bien des fois que je le dis, mais justement, ce n'est pas pris en considération, là. Mais les preuves sont faites. Je les ai faites aussi avec monsieur Cuney – on l'appelle monsieur uranium –, mais c'est un des tops mondiaux, puis lui, il n'en revenait pas non plus. On voit vraiment que c'est le béton qui est radioactif. Ça fait que le problème du radon, ce n'est pas un truc radioactif bien, bien haut, mais c'est vraiment d'installer un système de ventilation dans les sous-sols. Mais ce n'est pas le sol lui-même qui est radioactif.

LE COMMISSAIRE :

Et une dernière question. Quand vous faites référence à – vous avez dit vous êtes d'accord avec l'établissement d'un périmètre autour d'une mine, est-ce que vous pouvez aller plus loin dans cette...

M. MICHEL BÉLISLE :

Bien ça, c'est sûr que tu arrives à une petite ville, même comme Ferme-Neuve. Si on disait qu'il y a une exploitation, que ça soit d'uranium ou d'une autre mine à un kilomètre, à moins que ça serait comme extrêmement intéressant, comme si on regarde Malartic, ils sont presque dans le village, là, mais c'est sûr que ça serait vraiment à regarder.

Mais je veux dire, l'exploitation de l'uranium ou que ça soit une autre mine, avec les normes de sécurité, tout ça, ce n'est pas plus dangereux qu'un autre. Excepté que, tu sais, c'est toujours une question de périmètre d'urbanisation, tout ça. Les gens qui sont installés là, ils peuvent... comme la mine de graphite, il y aurait des extensions qui pourraient – moi, je connais bien les gens de Stratmin, tout ça, puis il y aurait des extensions qui pourraient se faire en bordure du lac des Îles, mais ils n'y pensent même pas. On cherche ailleurs, parce que là, commencer à négocier tout ça, puis ils savent que ça démanche aussi le côté récréotouristique, tout ça. Ça fait que c'est fini, les réserves achèvent, ça fait qu'il y a d'autres sites qu'ils ont à l'œil, dans le moment, mais ce n'est quand même pas là, disons.

Ça fait que c'est pour ça qu'il y aurait toujours un... tout qu'est-ce qui est résidentiel ou les infrastructures qui pourraient être industrielles, même s'il y avait une mine en dessous, tu sais, ils auraient intérêt à avoir des bons arguments pour dire : on s'installe là. Puis même, les arguments, c'est carrément la population qui pourrait dire : « On n'en veut pas pantoute. » Mais excepté qu'il faudrait quand même qu'il y ait un périmètre pour dire : bon, bien, ça ne s'étend pas à la moitié du Québec non plus, là, tu sais.

LA COMMISSAIRE :

Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous avez eu à partager de l'information avec des grandes compagnies ou, en tout cas, vous aimez traiter avec des compagnies que vous dites responsables.

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'à travers les échanges, vous avez pu comparer, mettons qu'on pourrait dire le cadre réglementaire du Québec avec le cadre réglementaire ailleurs? Donc, vous dites, est-ce que ces compagnies-là travaillent avec des normes plus sévères que le cadre actuel?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, absolument oui.

LA COMMISSAIRE :

Le cadre d'exploration et le cadre d'exploitation. Le cadre d'exploration aussi?

M. MICHEL BÉLISLE :

Surtout le cadre... bien, je n'ai pas eu affaire à eux autres pour l'exploitation, disons. Mais je sais qu'ils me disaient que pour l'exploitation, c'est vraiment pointu. Je pense que ça leur prend quarante-huit (48) permis, puis que vraiment eux autres même se mettent aux normes.

Mais le cadre d'exploration, bien, moi, j'ai travaillé avec eux autres pour l'exploration, puis ils sont vraiment... c'est vraiment surprenant qu'ils sont vraiment respectueux. Ils ne veulent pas laisser de traces, disons, surtout. Mettons, quand on fait des travaux, ça peut être du décapage, des trucs comme ça, bien, aussitôt qu'ils sont partis, ils vont remblayer, ils vont reboiser, disons, mais il n'y a absolument aucun résidu.

Comme il y en a qui disaient : « Si on fait des trous de forage, ça fait des canons à radon. » Bien ça, c'est une connerie pas possible, parce que cet uranium-là est déjà là, même si on fait un trou, ce n'est pas ça qui va faire comme une cheminée à radon, disons, ou un canon à radon.

Eux autres, ils vont remblayer, ils vont cimenter le trou, puis après ça, bien, ils reboisent. S'il y a eu des chemins pour se rendre là, ils vont reboiser. En tout cas, j'ai été surpris, mais on dit qu'on joue avec des majeurs. Ce n'est pas des cowboys, là, tu sais.

LA COMMISSAIRE :

En fait, ce que je trouve intéressant dans ce que vous nous amenez comme information, c'est que ces normes-là ne sont pas exigées par le niveau québécois actuellement, mais ces compagnies-là le font?

M. MICHEL BÉLISLE :

C'est ça, oui.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'à votre connaissance, est-ce que ça a été écrit quelque part? Est-ce qu'il y a un code de pratique? Est-ce qu'ils ont guidé de bonnes pratiques? En fait, de l'information qui pourrait aider la commission à mieux cerner ce qui pourrait amener de meilleures pratiques dans le monde de l'exploration?

M. MICHEL BÉLISLE :

Bien, oui. Je sais que... bien, moi, j'ai de la documentation sur eux autres, même sur le... bien, c'est sûr qu'ils ont un site Web absolument incroyable, disons. Mais après ça, bien, quand ils disent : « Responsabilité sociale », bien on va dessus. Puis il n'y a pas toutes les dispositions, reboiser et tout ça, ce n'est pas tout décrit, mais à l'interne, bien, moi, j'ai des documents là-dessus qui disent la façon d'opérer.

C'est pareil comme dans le Nord, il y avait des projets d'uranium, mettons, dans la pointe du nord du Québec, puis eux autres, bien, d'un site à l'autre, bon, bien, ils ne laissaient pas de trace. Mettons, il fallait qu'ils déménagent la foreuse de cent mètres (100 m), bien, la foreuse était déménagée en hélicoptère, tu sais, pour ne pas laisser de traces seulement sur le terrain, tu sais. C'est vraiment assez pointu, disons.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pensez que c'est des informations ou des documentations qu'on vous a confiées pour travailler de cette façon-là, est-ce que vous pensez que c'est des documents que vous avez la possibilité de déposer à la commission? Ou Areva ou la compagnie ne vous le permettrait pas? Je ne veux pas vous demander de faire des choses que vous n'auriez pas le droit de faire, là.

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, c'est ça. Non, bien, je sais que mettons... bien, moi, même pour les choses d'exploration, on avait comme un petit guide d'opération à suivre. Mais à l'interne, eux autres, ils ont vraiment tout, là, vraiment pointu, disons. C'est tout un code, là. Non, j'ai été surpris, comme on dit, ce n'est vraiment pas des cowboys qui arrivent pour tout démancher.

LA COMMISSAIRE :

En fait, ce que je voulais vous demander, est-ce que vous pensez que c'est des informations que vous pouvez partager avec la commission? Vous pourriez nous envoyer tout ça?

M. MICHEL BÉLISLE :

Bien, sûrement qu'avec leur permission, je pourrais leur dire, bon, bien, s'ils accepteraient de déposer leur mode d'opération puis sûrement qu'ils seraient intéressés même à déposer ce mode d'opération là. Parce que ce n'est vraiment pas connu, mais ça peut s'étaler sur plusieurs pages, disons. Mais excepté que ça serait bon que la population le sache, justement, pour ne pas qu'ils pensent qu'ils arrivent, ils font sauter un gros trou à la dynamite puis après ça ils s'en vont, là. Ce n'est vraiment pas comme ça que ça se passe.

LA COMMISSAIRE :

En tout cas, je pense que la commission apprécierait si vous étiez capable de nous fournir cette information-là. Je vous remercie beaucoup.

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une question pour ma part. Vous avez entendu les préoccupations d'autres intervenants sur la possibilité qu'à très long terme, même après que le permis d'abandon est décerné par la Commission canadienne de sûreté nucléaire... est-ce que vous considéreriez normal qu'au-delà de ces trente (30), trente-cinq (35) ans, je pense, pendant lesquelles il y a un suivi, qu'il y ait des garanties, une façon quelconque pour que les collectivités locales, si jamais il y a un problème, ne soient pas prises pour payer le dommage, mais qu'il y ait un peu d'argent quelque part pour gérer ces problèmes à très long terme?

Parce que quand on pense sur des périodes de cent (100), deux cents (200), trois cents (300), quatre cents (400) ans, parce que la demi-vie de beaucoup des matériaux radioactifs, vous le savez?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est assez long, merci. Alors donc, à ce moment-là, pour cette phase de très long terme, qu'est-ce que vous voyez comme manière de sécuriser la population qui semble très inquiète de cet aspect-là?

M. MICHEL BÉLISLE :

Bien, c'est ça. Je sais que, justement, comme je disais, de ne pas faire affaire avec des cowboys, c'est parce que même, des fois, ils n'ont pas de budget, ils vont avoir un petit budget pour juste faire une restauration après l'exploitation, disons, mais ces compagnies-là, mettons si on parle de grosses compagnies qui sont majeures, disons, eux autres ont des budgets quand même de plusieurs dizaines de milliards, qu'ils pourraient mettre peut-être une espèce de fonds en garantie.

Mais je sais que les méthodes, ils travaillent activement, mettons, comme je parlais avec, toujours avec un monsieur que je connaissais, là, lui, sa fonction c'est vraiment de neutraliser au maximum toutes les émissions radioactives qu'il pourrait y avoir. Je sais qu'il y a la méthode de vitrification qu'on appelle, on fait fondre la roche qui est carrément contenue dans un gros bloc de verre, après ça qu'on va enfouir à peut-être deux mille mètres (2 000 m) sous terre. Excepté, qu'il y a des méthodes extrêmement sûres quand même.

Mais c'est sûr que ces compagnies-là seraient ouvertes à faire une espèce de fonds pour garantir, éventuellement, s'il y avait des problèmes dans cent (100), deux cents (200) ou trois cents (300) ans, comme vous dites, bien, qu'il y aurait peut-être un fonds pour éventuellement régler ce problème-là, mais eux autres travaillent à ce qu'il n'y ait pas de problème. C'est vraiment une armada de chercheurs qui sont là-dessus, pour être sûr qu'un coup que l'exploitation est finie, que ça s'arrête là aussi. Ça, c'est sûr et certain. C'est surprenant même, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je comprends. Donc, cette ouverture à la responsabilité sociale, je dirais, est là?

M. MICHEL BÉLISLE :

Oui, absolument, oui, oui. Ce n'est pas... on n'est vraiment plus dans le contexte 1950 ou 1900, qu'ils faisaient un trou, prenaient l'or, après ça foutaient le camp puis laissaient les barils d'arsenic puis de cyanure un peu partout, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, je comprends. Est-ce que mes collègues ont d'autres questions? Ça va? Merci beaucoup.

M. MICHEL BÉLISLE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et puis c'est une opinion intéressante à avoir. Merci.

RICHARD DUFOUR

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais le prochain intervenant, monsieur Richard Dufour.

M. RICHARD DUFOUR :

Bonjour! Moi, je suis ingénieur en géologie. J'ai aussi été directeur, comme monsieur Bélisle, d'un des projets d'exploration d'uranium en 2006-2007, qui était pour Nova Uranium. Je pense même, à ma connaissance, que les deux projets sur lesquels nous avons travaillé en même temps faisaient un gros pourcentage de la surface des propriétés minières à l'époque. Il y avait quelques autres compagnies, mais disons que c'était plus petit comme propriété.

Nous, dans notre cas, c'est exactement ce que monsieur Bélisle a dit, c'était une compagnie pas si grosse de Vancouver qui ne faisait que de l'uranium, que de l'exploration pour l'uranium, qui n'existe plus aujourd'hui, mais avec qui on a travaillé de façon extrêmement, je dirais, précise par rapport à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

C'est sûr que moi, comme ingénieur-géologue, comme directeur de projet exploration depuis plusieurs années, j'engage des géologues et des techniciens et on travaille ensemble sur le développement du projet. Monsieur Bélisle, lui, est géologue, il y a une distinction entre les deux, j'imagine que vous connaissez.

Je suis aussi spécialiste en environnement, en hydrogéologie, en évaluation des impacts sur des projets de développement, et à la suite du projet d'exploration d'uranium, j'ai décidé de rester dans la région. Je vivais dans la région de Montréal, je suis déménagé ici.

Et vous parliez du récréotouristique tout à l'heure. Je me suis concentré beaucoup plus, par la suite, sur le fait de faire des études et des plans de développement pour des pourvoiries, puis des campings qui agrandissent ou qui se fondent, des nouvelles entreprises, pour le côté demande d'autorisation au ministère de l'Environnement en fonction de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les eaux usées et du RCES, le Règlement de captage d'eaux souterraines pour les eaux potables; toutes ces études-là, pour avoir les autorisations.

Et, d'ailleurs, pour l'exploration minière aussi, ce que je fais la plupart du temps comme rôle, en plus de diriger le projet, c'est de voir à ce que la LQE soit respectée et la *Loi des mines*, bien sûr.

Donc, dans le cas de l'uranium ce qu'il y a eu, on a fait dix kilomètres (10 km), dix points trois kilomètres (10,3 km) de carottes de forage, à peu près entre soixante-quinze (75 m) et cent mètres (100 m) de profondeur chacune, sur une propriété de l'ordre de vingt kilomètres par trente kilomètres (20 km x 30 km) – c'était de la recherche à grande échelle – et pour arriver sur deux zones : une de cinq millions de tonnes (5 Mt) et une de dix millions de tonnes (10 Mt) où il y avait des valeurs pas très fortes, mais exploitables si l'uranium avait été à deux cents dollars la livre (200 \$). Mais je pense qu'il a plafonné à l'époque dans les environs de quatre-vingts (80 \$), il a redescendu, je pense qu'aujourd'hui il dans les environs de quarante (40 \$).

Ce qui fait que le contexte uranifère dans la région de Mont-Laurier est un peu comme ça. C'est qu'il y a des zones, oui, qui sont, on va dire, erratiques, assez fortes, petite surface, grosse teneur, mais en général c'est disséminé.

Et ce qu'il y a eu aussi comme approche, c'est que moi, je donnais une conférence de temps en temps aux gens de la MRC, ensuite dans les médias, certaines choses. Même qu'ailleurs, entre parenthèses, ça a continué. J'ai une chronique dans le journal *Le Choix* à Maniwaki qui s'appelle « SOS Nature », qui vient de ces activités-là, qui a resté. J'aime ça écrire.

Et donc, dans ce projet-là, on a vraiment respecté la LQE encore plus que les normes, parce que c'était de l'uranium, parce qu'on avait soixante-dix pour cent (70 %) de la population qui était contre. Aller jusqu'à reboiser, exactement comme monsieur Bélisle a fait pour Strateco, aller jusqu'à faire des ponceaux vraiment dans des situations où on aurait pu mettre des plaques temporaires, on faisait des ponceaux vraiment selon les normes, permanents, et cetera. Et on a reboisé dix mille (10 000) arbres dans environ seize hectares (16 ha) de déboisement qu'on a fait,

que ce soit pour décaper ou pour faire les chemins pour s'y rendre, dix mille (10 000) arbres ont été replantés.

Et c'est sûr que la politique c'était de faire affaire avec les gens de la région. Personne n'avait le droit même d'aller faire l'épicerie à Mont-Tremblant, c'était ici. Et ça, c'est une chose que j'avais... et que beaucoup de gens ont aussi dans ce genre d'activité là, une responsabilité sociale, d'engager des gens puis de travailler avec eux.

Donc, ce projet-là s'est fermé. Je pense, aujourd'hui après huit ans, il ne devrait plus y avoir beaucoup de traces. Ça a été remblayé, même dans les endroits où la *Loi des mines* disait que ce n'était pas nécessaire, parce qu'il n'y avait pas un mètre d'enlèvement de mort-terrain. On remblayait pareil, et cetera.

Donc, là-dessus, je peux le confirmer aussi, comme un deuxième témoignage qui dit que quand on fait de l'exploration pour l'uranium, c'est vraiment beaucoup plus que ce que les lois nous disent. Il faut qu'on crée, il faut qu'on... et j'ai invité l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides à l'époque, il y a eu trois représentants qui sont venus visiter nos chantiers, parce que comme vous vous en doutez, c'était quand même des points assez espacés de lieux de décapage. Là-dedans, il y avait un monsieur qui était un ingénieur civil retraité qui a dit : « Wow! » Sur notre façon de faire les choses, bien sûr, parce qu'on n'allait beaucoup plus loin que les normes.

Maintenant, l'histoire du radon c'est que oui, il y a du radon dans les sous-sols, dans ces zones-là. Il y en a même dans le coin de Rigaud, partout où il y a des matériaux radioactifs. Le radon est un des gaz les plus lourds de la planète, et peut-être vous êtes très renseignés aussi, et a une demi-vie d'à peu près quatre jours et il va se confiner dans un endroit confiné où il y a un endroit pour entrer, et il sort beaucoup moins rapidement qu'il rentre. Il va se confiner pour monter puis il peut donner des troubles de santé aux gens plus faibles, âgés, plus jeunes tout ça, mais aussi à ceux qui sont à risque.

Il y a quand même une étude très intéressante sur les régions où il y a du radon et qu'en même temps, il y a une grosse consommation de tabac, de tabagisme, ce qui encourage beaucoup... les deux ensembles, ça ne fait pas un très bon mariage, voyez-vous?

Et pour l'histoire de la fracturation, c'est que bien sûr, quand on fait un forage il va se dégager, dans une roche uranifère, une pastille de radon qui va rester au niveau du sol, il est plus lourd que l'air. Et dans un milieu extérieur, au bout de quatre jours, il va être complètement dissipé. Bon. Ça fait que faire des forages, même une centaine sur cent kilomètres carrés (100 km²) ça ne cause aucun problème, quoique même si souvent, dans certaines conditions, on n'est pas obligé de les cimenter, ils ont tous été recimentés, tout été restaurés, les trous.

Mais dans une zone aussi où il y aurait une carrière d'uranium à ciel ouvert près de certaines habitations, là, la fracturation — tout dépend de la roche, bien sûr — due à du dynamitage, mais le temps joue contre le radon, contre sa présence. Donc, j'imagine mal que ça augmenterait un dégagement de radon dans un sous-sol, parce que d'autant plus que sous l'eau souterraine, le radon, il ne passe pas. C'est complètement bloqué, l'émission du gaz, il est lourd.

Et aussi, même s'il y a des endroits où c'est au-dessus de l'eau souterraine, bien sûr, il y a beaucoup de premiers bancs de carrière que c'est au-dessus, la fracturation dans ce genre de roche là, ce sont des granites uranifères. J'ai fait beaucoup d'exploration minière en Afrique dans des granites où il y a de l'étain, du tungstène, du niobium, du tantale. La syénite uranifère de Matagami, où j'ai passé deux ans à faire des forages, c'est exactement la même chose. Ce sont des roches dures où il y a beaucoup de quartz. Quand on dynamite là-dedans, l'énergie cinétique du dynamitage ne se rend pas très loin. Il ne s'en va pas fissurer sur des dizaines de mètres. Jamais dans une roche comme ça.

Si on est dans une roche en isotrope puis qu'on a un calcaire qui, lui, fissure comme des blocs de béton, là ça peut être une autre histoire. Ça peut agrandir des fissures existantes. Dans les calcaires de Montréal, on voit ça sur le long des autoroutes. J'ai travaillé pour Lafarge deux ans à faire des plans miniers dans le calcaire. C'est une autre approche complètement pour dynamiter. Mais dans une roche comme celle-ci, ça va casser aléatoirement puis ça va arrêter à peu près deux fois la distance du plus gros bloc qu'on va être capable de dynamiter. Donc, j'imagine mal que ça puisse se dégager vers les maisons.

C'est sûr que dans les conférences que j'ai données à l'époque, à la MRC, il y avait des maires de certains villages qui étaient vraiment contre, et très, très, fortement contre. J'ai conseillé à tout le monde : « Occupez-vous du radon dans les sous-sols des résidences de la région. » Et c'est ce qui a été fait. Et ça, oui, parce que c'est la décomposition de l'uranium, et c'est un gaz qui est... bien, c'est un élément qui est plus radioactif. Sa radioactivité atteint plus la santé.

L'uranium, dans la roche naturelle, nous aussi on avait fait venir un spécialiste, parce que c'était ma première expérience d'exploration pour l'uranium, qui était venu. Puis lui, son travail — excusez-moi, son nom, je ne m'en souviens pas —, mais son travail était de vérifier les émissions dans les usines et dans les exploitations. Puis pour l'exploration minière, il nous disait : « L'uraninite qui est dans le granite, même si on avait un pendentif comme ça, vingt (20) ans de temps dans le cou — ça, c'est un conglomérat, en fait, c'est une roche aussi — bien, il n'y aurait aucun cancer de développé, parce que c'est des rayons bêta et non gamma, je ne suis pas non plus un grand physicien de cette question-là, et que ces rayons-là sont beaucoup moins forts.

Nous, avec les scintillomètres on trouve des coups par seconde, puis il nous disait : « Vous pouvez vous promener... » Moi, j'avais une inquiétude aussi, parce que je suis quelqu'un en

environnement, mais pas simplement pour ne pas causer des impacts, mais aussi pour les gens que j'engageais. Puis c'était négatif. Aucun effet sur la santé, en se promenant avec un scintillomètre sur un affleurement rocheux.

Bon. Ensuite, on coupait les échantillons, les carottes de forage en deux, dans un endroit fermé où on avait une cage à écureuil qui tirait l'air, bien sûr, puis ça, lui, il a approuvé la conformité, mais il nous disait de mettre un masque. Mais pas un masque comme pour les centrales nucléaires, c'est un masque qui va empêcher de passer les particules solides. Parce que la particule solide, elle, très fine, poussiéreuse, va se coller dans le poumon, va dégager du radon, et là, c'est à l'intérieur. Bon. Ça, ça a été une mesure. C'était la seule mesure qu'on avait à prendre en exploration. Donc, on l'a fait.

Et pour ce qui est des carrières, ce que moi j'en sais, pour avoir fait des études hydrogéologiques pour les impacts environnementaux de carrières de calcaire et de mines à ciel ouvert en Abitibi, c'est exactement les mêmes protections. Parce que quand il y a de l'eau qui circule, qu'elle est pompée, il y a un rejet et ce rejet-là doit être encore plus géré que si c'était du cuivre ou de l'or, bien sûr.

Et puis d'ailleurs, mon article de cette semaine sur les mines d'uranium au Canada, ce sont les mines les plus sécuritaires au monde, apparemment. Et en plus, on se trouve d'emblée à toujours, toujours, que ce soit en exploration ou en exploitation, faire plus de mesures et de prévention et de mesures de prévention des risques que les lois et règlements pour les mines ordinaires.

D'ailleurs, je me questionne sur peut-être, à la commission, sur la possibilité de faire un département, pas un département, un chapitre dans la LQE sur cette question-là. Il y en a sûrement des textes que je n'ai pas parcourus moi-même sur la question de l'exploitation des mines de matériaux radioactifs, il n'y a pas seulement l'uranium, parce que le thorium s'en vient vite avec des nouveaux développements scientifiques, qui va sûrement être exploité beaucoup plus que l'uranium dans le futur, pour faire une énergie nucléaire où il n'y a pas de rejet, qui va peut-être être beaucoup moins dommageable pour l'environnement, mais c'est quand même un matériel radioactif. En passant, le potassium est radioactif lui aussi, à un très bas niveau, mais quand même.

Tout ça pourrait être un petit peu plus, je ne sais pas, augmenté comme mesures de protection. Mais c'est sûr, quand on fait une étude hydrogéologique pour l'ouverture d'une mine, s'il n'y en a pas, il n'y a pas de permis. Et les mesures de protection, les mesures de mitigation et les impacts et même les protocoles en cas d'accident, tout ça doit être dans la demande, dans l'étude hydrogéologique et d'impact environnemental, et la fameuse restauration du site aussi.

Et dans ça, il y a des développements fantastiques ailleurs, où il y a beaucoup d'exploitations pour l'uranium, sur la façon de fermer un site d'exploitation. Encore là, je ne peux pas m'avancer trop, parce que ce n'est pas une chose que j'ai beaucoup développée, mais monsieur Bélisle a mentionné quelques techniques puis je pense que même si je suis environnementaliste beaucoup plus que géologue d'exploration, qu'on peut exploiter une mine d'uranium de façon aussi sécuritaire, et surtout gérer les risques de façon efficace.

Il y a une chose que je disais aussi aux gens dans le temps, il y a sept, huit ans, ici, c'est que la population est parfaitement libre de former, dans n'importe quelle situation, des comités citoyens pour faire des audits. Et ces comités-là, pas seulement de citoyens, peuvent être – bien, on est tous des citoyens – dans le public, dans le privé, des gens du public, des gens du privé, des gens des conseils municipaux pour aller faire des audits sur les opérations.

Puis je donnais un exemple simple; c'est que quand on fait un bassin étanche pour amener des sédiments dedans, il y a une membrane à installer dans le fond où il y a de l'argile, et dans beaucoup de cas c'est des membranes, bien ça prend quelqu'un qui représente le comité pour être sur le bord du trou, regarder l'installation de la membrane, pour s'assurer qu'elle n'est pas déchirée. Parce que si l'homme qui conduit la pelle mécanique ne veut pas perdre son emploi puis il fait une erreur et il la camoufle? On fait quoi dans dix (10) ans, dans vingt (20) ans avec une fissure dans une membrane qu'on ne connaît pas? C'est là qu'il est le risque.

Puis c'est ça que j'ai allumé quand les gens me disaient : « On peut bien te croire quand tu nous expliques tout ça, mais qu'est-ce qui nous garantit que l'entreprise minière ne va pas faire ça, comme tu dis? Ne va pas camoufler des choses, ne va pas faire des erreurs ou couper les coins ronds, côté budget? »

Donc, ce que moi je mets beaucoup de l'avant, c'est ça. C'est de se mettre ensemble, les gens de la région, pour se former en comité. Puis Osisko l'ont fait, ça. Puis je pense que c'est presque sans précédent, là. Mais dans un cas de mine d'uranium, ça va de soi.

C'est un peu ça que sont mes connaissances puis mes façons de voir ça.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Alors, je vais passer la parole à mes collègues s'ils ont des questions?

LA COMMISSAIRE :

Oui. J'aurais trois petites questions, bien, trois questions; elles ne sont peut-être pas petites. La première, vous nous dites que dans les travaux que vous avez menés dans les dernières

années, compte tenu de la nature, des teneurs et des tonnages des prospectes que vous aviez, ça ne sera pas exploitable avant deux cents dollars (200 \$) la livre – c'est ça? – sur le marché qui est actuellement à quarante dollars (40 \$).

Moi, ce que je me posais comme question quand je voyais ça dans la littérature, les prix qui changent, une ressource est assurée à deux cents dollars (200 \$), comment vous voyez ça sur une perspective mondiale? Dans le sens que si les gisements des régions autour d'ici au Québec, ils sont à deux cents dollars (200 \$) économiques, il y en aura d'autres, sur le plan mondial, qui seront économiques à deux cents dollars (200 \$).

Donc, comment on se situe sur le plan de la compétition? Est-ce qu'il y a une réelle perspective de développement à deux cents dollars (200 \$) ou il y en a tellement à deux cents dollars (200 \$) dans le reste du monde qui va faire qu'on ne viendra jamais exploiter ici?

M. RICHARD DUFOUR :

D'après moi, si l'uranium vient à deux cents dollars (200 \$) la livre, ça va être un vrai Klondike au Québec, parce qu'il y en a beaucoup. C'est des grands, grands gisements à petite teneur, en fait.

Et si on prend la région d'ici, bien, on l'a sur la carte, les cercles qui sont là, c'est énorme comme surface, ça. Et c'est même sans précédent par rapport aux autres zones. J'ai fait six propriétés minières au Rwanda, et le Congo, tout l'est du Congo, sur mille kilomètres (1 000 km) de long, les gisements qu'il y a là dans trois provinces, en l'espace de deux ans, en plusieurs voyages, et il y a une petite zone d'uranium toute petite qui est à la frontière du sud-ouest du Rwanda et c'est tout.

Ailleurs, les gisements d'uranium, je ne pense pas qu'il y ait des zones aussi grandes que celle-ci. Il y a la Saskatchewan qui est très réputée. La surface est moins grande, mais les teneurs sont plus grosses. Alors, oui, c'est sûr que le risque dans des grandes surfaces comme ça, c'est d'arriver justement à des exploitations trop grandes.

Alors, dans un texte de loi sur l'exploitation d'uranium, je limiterais la surface, un peu comme on limite la profondeur d'un banc d'une carrière. Il faut se tasser. On appelle un ça, un « setback », et continuer, tout ça. Puis si on fait plusieurs bancs, le trou dans le fond est beaucoup plus petit que l'ouverture.

Donc, dans l'uranium pour minimiser le transport de la poussière – le gros, gros problème c'est la poussière. Ça prend des mesures énormes pour que la poussière ne sorte pas du site. Mais si on a un site de vingt kilomètres carrés (20 km²), il y a un trou. C'est beaucoup plus difficile

d'y limiter la poussière que dans quelques petits trous dans la même zone où il y a des endroits où ils sont un peu moins riches, qui seraient un peu moins rentables, on les laisse de côté, puis on fait des petites carrières, même avec un grand gisement. Ça serait ça, ma vision.

Et, oui, ici, à deux cents dollars (200 \$) la livre, c'est extrêmement compétitif dans le reste de la planète et c'est un marché énorme qui s'ouvrirait.

LA COMMISSAIRE :

Deuxième question : on a parlé tout à l'heure de donner des garanties pour sécuriser les populations actuelles et futures, d'être capable de gérer les impacts à très long terme. Alors, est-ce que vous pensez que c'est possible de concilier une rentabilité si vous devez... comment les compagnies verraient l'idée d'avoir un fonds à générer et à produire pour cinq cents (500) ans la garantie financière? Comment ça va jouer sur la rentabilité des entreprises?

M. RICHARD DUFOUR :

Bien sûr, une chose est sûre, c'est que pour les entreprises encore aujourd'hui, l'environnement est une dépense. Tandis que moi, ce que je pense, c'est que l'environnement est un investissement. Et non seulement je suis d'accord, mais je pense que c'est absolument nécessaire.

En passant, le Mali, le Congo, le Rwanda, le Burundi, et j'en passe, sont beaucoup plus avancés que nous sur ce genre de chose. Les fonds environnementaux doivent être créés dès la demande de permis d'exploration. Et des parts qui sont des plans d'atténuation et de réhabilitation environnementale doivent être faites avant même de faire la première petite reconnaissance géologique, ce qui n'est pas obligatoire ici.

Et c'est ce genre de fonds là – bien sûr, pour une entreprise, de l'argent ailleurs que dans les profits c'est toujours indésirable, mais ça devrait être compté, ça devrait être compté dans l'exploitation, dans les plans d'affaires de ces entreprises-là.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il y a de la documentation publique sur la question des fonds faits dans ces pays-là dès l'exploration?

M. RICHARD DUFOUR :

Oui. C'est dans leurs codes miniers. Codes miniers qui ont été refaits en totalité dans tous ces pays-là... mais moi, j'ai fait douze (12) pays d'Afrique et les codes miniers ne sont pas plus vieux que 2010. Et le Mali a été refait en 2012, révisé en 2013, leurs codes miniers. Et même avant, je vais en Afrique depuis 99, et il y avait ce genre de mesures aussi.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que ça serait possible pour vous de nous indiquer, soit les références Internet ou si vous êtes capable de déposer ce genre de document?

M. RICHARD DUFOUR :

Bien sûr, bien sûr, avec plaisir.

LA COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, ils sont téléchargeables en PDF.

LA COMMISSAIRE :

Et juste pour nous faciliter la tâche, si vous avez le lien. On peut le trouver, remarquez, mais ça va nous aider. Merci.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui. Ils ont beaucoup d'abréviations, la DNGM, le CAMI, ça dépend des pays.

LE PRÉSIDENT :

La question de ma collègue m'amène à vous en poser une autre.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez un fonds de réserve qui doit être alimenté avant le début des travaux pour qu'il y ait des garanties pour prévoir beaucoup plus de choses, il faut avoir les reins solides pour embarquer là-dedans.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que ça n'élimine pas beaucoup de petits joueurs qui n'ont pas cette capacité financière, et est-ce que ça ne favorise pas ce qui va à l'encontre de ce que vous préconisez, les gros établissements?

M. RICHARD DUFOUR :

Effectivement. Effectivement, mais c'est comme une lame à deux tranchants. C'est que ça élimine des petits qui pourraient justement amener des contributions très intéressantes, que ce soit du côté service, côté technique, mais d'un autre côté, ça peut éliminer ceux aussi qui n'auraient pas les moyens de faire les choses convenablement ou qui n'auraient pas l'expertise. Donc, on peut le voir de deux façons, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et ça m'amène à une autre question qui est presque un corolaire de ça. Le marché, c'est très fluctuant. Il y a quelques années les prix étaient supérieurs. On nous disait la semaine dernière dans une audience, il y a deux semaines à Montréal, que le prix était presque à creux historique, était à vingt-neuf dollars (29 \$). Alors, évidemment, il y a bien des projets qui tombent devant une réalité pareille, vous comprenez. C'est sûr qu'on peut espérer une remontée, puis planifier une mine c'est des années, donc il y a une espèce d'exercice de prospection qu'il faut faire sérieusement.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais, voyez-vous, si vous avez des baisses de valeur aléatoires et importantes – imaginez deux gros accidents nucléaires de suite, là, vous voyez tout de suite l'impact que ça peut avoir sur le marché.

M. RICHARD DUFOUR :

Ça tue le marché.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'il n'y a pas un risque énorme pour les gens dans un milieu qui pourraient se retrouver avec des joueurs qui ferment les portes parce qu'ils ne sont plus capables d'opérer à ces valeurs-là? Et comment on gère ça, un problème pareil?

M. RICHARD DUFOUR :

Bien, je pense que le risque existe. C'est sûr que pour l'uranium un ou deux accidents feraient tomber le marché, pourraient faire fermer plusieurs mines, ça pourrait être plus désastre dans certaines régions, côté emploi, tout ça, économique.

Bien, si on prend le cuivre qui a beaucoup baissé aussi, en même temps que l'or a augmenté, on a nos amis Chinois qui font beaucoup de spéculation, qui achètent du cuivre et de l'or en quantité énorme et qui les gardent dans des entrepôts – bon, appelons ça comme ça – et le jour où ils vont ressortir tous ces métaux-là, et c'est presque le tableau périodique au complet sur le marché, pour leur propre intérêt, on va tous y goûter. Bon. Ce risque-là existe avec tous les métaux, même dans la fluctuation, sans parler de ce que les Chinois font ou des accidents écologiques, là.

Alors, moi, c'est comme ça que je le vois. Puis je me dis aussi que de façon, un peu comme quand on prend l'avion puis que des gens ont peur de le prendre par rapport à l'automobile. Je veux dire, les statistiques de tout ce qu'il y a comme centrales nucléaires présentement, des pays qui roulent à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) avec ça parce qu'ils n'ont aucune autre façon, puis surtout qu'ils ont voulu éliminer le charbon, qui est très, très, très polluant.

Bon, alors on dit que statistiquement c'est très peu probable. Oui, ça peut faire tomber le marché. Seulement l'accident au Japon il y a deux ans a fait que ça a tombé à vingt-neuf dollars (29 \$), justement. Ça a passé de quatre-vingts (80 \$) à vingt-neuf (29 \$). Donc, oui, il y a un risque, mais dans la forêt, ça a été un peu ça qui s'est passé aussi.

Nos fameuses énergies fossiles qui vont complètement tomber avec des technologies qu'ils ne pourront plus retenir, qu'ils retiennent depuis cinquante (50) ans, bientôt, ça va faire la même chose. Il y a des régions et des pays au complet que leur économie est basée sur les énergies fossiles. Donc, qui va gagner? Comment ça va s'orienter? Est-ce que ce risque-là pour l'uranium... à certains égards, je le trouve plus petit même que certaines autres énergies ou certains autres produits ou certaines autres parties de l'économie de certains pays. Je le trouve plus petit.

LE PRÉSIDENT :

Mais avec des ressources renouvelables comme la forêt, on peut se dire que ça va récupérer à un moment donné puis qu'il y a une valeur qui va redevenir debout, comme dirait l'expression. Mais dans le cas des mines qui seraient abandonnées et tout ça, quelle est, d'après votre expérience, la meilleure manière de protéger les populations locales et des corps municipaux qui n'ont pas beaucoup d'argent – vous avez entendu des maires tout à l'heure?

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Alors, comment faire, comment mettre ces gens et ces milieux à l'abri de la partie la plus négative qui pourrait y avoir de ces facteurs imprévisibles?

M. RICHARD DUFOUR :

Pour l'instant, la seule chose que je vois c'est ce qu'on discutait tout à l'heure, c'est des fonds.

LE PRÉSIDENT :

Les fonds?

M. RICHARD DUFOUR :

Des fonds mis là. Des fonds qui doivent être là à l'ouverture, lors de l'émission des permis pour des fermetures à court, moyen terme ou pour des accidents qui pourraient arriver. Et des fonds qui devraient être mis après, lors de la fermeture. Parce que ces gens-là ont fait leur profit toutes ces années-là, ils vont être capables de le mettre le fonds. Sinon, ils vont avoir fermé puis ils vont avoir utilisé le fonds, le premier.

Ça fait que le dernier fonds à la fermeture, lors de la réhabilitation du site, serait là pour en cas qu'il y ait des formations géologiques ou des choses qui feraient qu'il y aurait des fuites ou...

LE PRÉSIDENT :

Un peu comme les sites d'enfouissement. Il y a de l'argent qui est mis de côté pour chaque tonne qui rentre dans le site, de sorte que quand le site ferme, l'argent est déjà là. On ne demande pas au propriétaire, la dernière année, de vider les goussets, parce que là, il risque de dire qu'il n'y en a plus.

Mais sur cette question des fonds miniers, j'aimerais faire appel à votre expérience. Il existe deux grandes formules : vous demandez à l'entreprise de mettre, par hypothèse, tant de la tonne ou tant de la livre de côté pour laisser un bas de laine, disons, aux générations futures, pour les imprévus, ou vous dites à ce moment-là, puis là évidemment c'est ajusté à la taille de l'entreprise, aux risques que présente son contexte particulier, là, c'est ce que j'appellerais une solution individuelle ou ajustée au cas d'espèce.

Il y a l'autre solution, le modèle du « Super Fund » aux États-Unis, où chaque entreprise contribue, selon son risque, à un fonds commun qui fait en sorte qu'on collectivise le risque; comme une compagnie d'assurance gérée par le gouvernement, si vous voulez. Tout le monde contribue. Arrive un problème comme Love Canal à l'époque – vous devez vous rappeler de ça?

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, les acteurs n'étaient plus là. C'est le « Super Fund » qui agit comme police d'assurance et vient là. Évidemment, ça n'a rien à voir avec les redevances, c'est une autre logique complètement.

Vous, d'après votre expérience, qu'est-ce qui est le plus sain pour une entreprise qui veut ou une industrie qui veut se développer? Quel est le modèle qui aurait le plus de garanties pour le public et qui offrirait des solutions, au fond, les moins onéreuses pour les entreprises qui veulent évidemment avoir le maximum de marge de manœuvre?

M. RICHARD DUFOUR :

Bien, je serais plus porté au deuxième, au super fonds.

LE PRÉSIDENT :

À un modèle collectif?

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, effectivement. Plus facile à gérer. Si on parle de corruption potentielle, je ne sais pas, en étant...

LE PRÉSIDENT :

Moins de chances que les fonds soient disparus, quoi.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, bon, ces choses-là, les frais. Puis aussi, pourquoi pas un système un peu comme la Caisse de dépôt et placement, qui pourrait être placé sans trop de risque pour qu'il puisse grossir et être indexé, au moins.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est ce que ces fonds-là font. Ils sont placés.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, j'imagine. Bien sûr, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

Ça ne dort pas dans un garde-robe.

M. RICHARD DUFOUR :

Ça serait le deuxième. C'est sûr que si on parle, côté régional, je suis tenté aussi de dire que ça serait mieux créer peut-être des fondations avec une responsabilité sociale, des programmes sociaux dans la communauté, mais il faudrait que ça soit fait en parallèle. Ces fonds-là ne doivent pas être utilisés pour ça, de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

Oui, l'assurance collective, appelons ça comme ça, c'est autre chose.

M. RICHARD DUFOUR :

C'est autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Il faut que ça reste là.

M. RICHARD DUFOUR :

C'est ça. Puis si on veut faire des choses au niveau local, puis pour que ces exploitations-là servent à grandir et que la population grandisse en même temps que ces gens-là font des gros profits, bien là, on parle de créer des fondations, du micro crédit... comme il se fait en Afrique, mais ajusté à notre pays, et des programmes sociaux. Mais là, le super fonds, j'en suis absolument convaincu.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'aurais une dernière, toute petite question. Vous avez dit, au tout début de votre intervention, que vous avez fait beaucoup dans le secteur, vous avez couvert avec du carottage vingt kilomètres par trente (20 km x 30 km). Qu'est-ce qui arrive avec toutes ces carottes une fois que vous avez tout ramassé ça?

M. RICHARD DUFOUR :

Voilà. On les a entreposés.

LE PRÉSIDENT :

Pardonnez mon ignorance, mais je vous pose la question, j'en profite parce que vous êtes là.

M. RICHARD DUFOUR :

Justement. Puis moi, ce que j'ai fait, c'est que j'ai dit : le choix du site doit être à au moins un kilomètre (1 km) de tout cours d'eau, même un ruisseau intermittent, qui est en pointillé sur la carte du ministère. Première chose. Et dans un endroit plat où il n'y a aucun écoulement dynamique.

Ensuite, ce qu'on a fait, c'est que les carottes, on les a mises par forage. Ça se transporte sur une palette avec un « loader » comme on dit en anglais, une chargeuse, et enveloppées dans une toile, mais de caoutchouc, qui ne se décomposent pas comme les petites toiles de quincaillerie. Je veux dire, quelque chose de fiable à long terme, puis on les a amenées sur ce site-là qui est sur la propriété minière de Nova Uranium.

Et par hasard, justement, j'ai rencontré une entreprise, sur la propriété d'une entreprise voisine, qui ont fait la même chose eux aussi, qui ont entreposé leurs carottes.

LE PRÉSIDENT :

Ça a une longévité d'à peu près quoi?

M. RICHARD DUFOUR :

Ah bien, je dirais, en caoutchouc comme ça, d'après moi, facilement une cinquantaine d'années. Un peu comme un pneu qu'on va laisser à l'air, à la pluie.

LE PRÉSIDENT :

Il va se dégrader.

M. RICHARD DUFOUR :

Se dégrader tranquillement. Puis ce que je me disais aussi...

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est recouvert de terre pour rendre ça plus lent?

M. RICHARD DUFOUR :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

C'est juste laissé comme ça?

M. RICHARD DUFOUR :

Sur le sol, comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Sur le sol.

M. RICHARD DUFOUR :

Les palettes sont sur le sol et la boîte, une cinquantaine de boîtes de carottes, c'est des boîtes de cinq pieds (5 pi), trois rangées de carottes par boîte. Elles ont chacun un couvert en bois avec des broches, broché. Elles sont pilées une par-dessus l'autre avec une toile en caoutchouc par-dessus, bien attachée. Et je ne suis plus rémunéré par eux depuis 2007, l'entreprise n'existe plus. Je vis à Lac-Saint-Paul et j'y vais deux fois par année voir le site. Et j'amène des gens avec moi pour leur montrer, puis je prends des photos. Puis j'ai mes photos du site à chaque année. Je le fais par plaisir, puis pour aller voir aussi comment ça se comporte.

LE PRÉSIDENT :

Mais pardonnez mon ignorance, mais là j'en profite pour apprendre. Et dans deux cents (200) ans, il va rester quoi de cela?

M. RICHARD DUFOUR :

D'après moi, les toiles vont être quand même décomposées et les carottes, elles, là-dedans je dirais vingt pour cent (20 %) des échantillons qui ont été coupés, parce qu'on passe un scintillomètre dessus et tout ce qu'il y avait en bas de trois cents (300) coups par seconde est plus petit que le bruit de fond dans la nature. Donc, on ne l'échantillonne pas. On fait seulement la description.

Ce qui fait qu'il y a des forages où c'était meilleur, qu'il y a quand même plusieurs échantillons, mais je dirais que quatre-vingts pour cent (80 %) des forages, il y a un à deux échantillons d'un mètre qui a été pris, sur des carottes qui avaient cinq-six cents (5-600) coups par seconde, quelque chose qui n'a aucune radioactivité dangereuse là-dedans. C'est un peu radioactif, mais pas assez pour nuire.

LE PRÉSIDENT :

Ça rejoint le bruit de fond naturel, quoi?

M. RICHARD DUFOUR :

Oui, un petit peu plus haut que le bruit de fond. Puis dans les zones où il y avait justement des carottes où on a déterminé nos zones exploitables éventuellement, il y a peut-être une dizaine de forages qui sont un peu plus échantillonnés. Mais encore là, dans la roche comme telle, l'uranium, il est altéré, c'est sûr, par la pluie et tout ça. Ce n'est pas un métal soluble. Ce n'est pas très soluble. C'est soluble, tout est soluble, mais un peu comme le fer, il va s'oxyder. Puis la radioactivité n'est pas plus forte sur ce site-là que si c'était un affleurement avec de l'uranium disséminé dedans naturellement.

Ça fait que c'est pour ça que je me dis, j'ai quand même pas pris de chance, très loin des cours d'eau, dans un endroit plat où la nappe phréatique est le plus loin possible. Donc, à au moins trente pieds (30 pi) de la surface, et tout ça. Puis c'est sûr que trouver un endroit argileux ici c'est un peu plus difficile, on est dans un milieu sablonneux, mais je pense que c'est sécuritaire assez.

LE PRÉSIDENT :

Et ça, est-ce que c'était des normes que vous vous êtes données? En fait, c'est une stratégie que vous vous êtes donnée ou si c'était, si vous appliquiez des règles de la Commission canadienne de sûreté nucléaire ou des règles du ministère des Ressources naturelles?

M. RICHARD DUFOUR :

Non. À l'époque, j'ai lu là-dessus puis il n'y avait rien. C'est mon expérience d'ingénieur géologue et avec des facteurs de sécurité.

LE PRÉSIDENT :

Et votre préoccupation pour l'environnement.

M. RICHARD DUFOUR :

Voilà, comme préoccupation pour l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça termine, en tout cas, mes questions.

LA COMMISSAIRE :

Un petit complément. Dans le fond, vous, avec votre expérience, vous avez développé un système de normes que vous avez, au meilleur de votre connaissance, considéré comme valable. Est-ce que vous pensez que l'ensemble de l'industrie, de l'exploration minière pourrait accepter un guide de bonnes pratiques comme celui-là, ou même plus que ça, des normes, je veux dire pour la gestion des sites d'exploration minière?

C'est quoi la réflexion de l'industrie là-dessus?

M. RICHARD DUFOUR :

Moi, je pense que oui, parce que les entreprises, je pense qu'elles accueilleraient ça de façon avec... les bras ouverts. Parce que là, ce qu'ils font, c'est qu'ils suivent les normes pour les métaux les moins dangereux, puis ils en rajoutent pour être sûrs.

On est des gens de normes, qu'on soit des géologues, des ingénieurs géologues ou les ingénieurs en général puis les techniciens, on aime ça suivre des normes parce que c'est établi par des comités, c'est approuvé, ça a des facteurs de sécurité. Puis aussi, ça uniformise les choses. Je suis accrédité expert 43-101 par la Commission des valeurs mobilières, et dans ce processus-là, pour faire des rapports géologiques déposés à la Bourse, même la table des matières est imposée de toutes les situations possibles. Que ce soit une reconnaissance, une campagne de géophysique, un plan de faisabilité, un plan d'affaires, tout est imposé. Et ce sont des analystes qui lisent les rapports et qui nous amènent, avec toutes leurs questions et leurs modifications, à déposer le rapport pour pouvoir ensuite faire un communiqué de presse dessus.

Donc, d'un côté de métaux dangereux, exploitation de métaux dangereux, et c'est le cas, c'est ce qui devrait être, un peu comme dans l'industrie du pétrole. Il y a des normes spécialement pour eux, parce que c'est un produit dangereux, même pour le transport. En fait, pour le transport c'est la même chose. Il ne faudrait pas que des conteneurs ordinaires soient permis pour transporter de l'uranium concentré du site d'exploitation jusqu'à Sudbury. Là, on s'entend. Ça, ça doit être normalisé. Ça l'est sûrement déjà avec certaines radioactivités.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça l'est. Mon collègue Joseph avait une dernière question. Je pense que vous soulevez de l'intérêt, là.

LE COMMISSAIRE :

Je ne veux pas vous faire regretter d'avoir participé à cette séance.

LE PRÉSIDENT :

On vous retient beaucoup, mais c'est intéressant.

M. RICHARD DUFOUR :

Il n'y a pas de problème, je suis là pour ça.

LE COMMISSAIRE :

C'est juste une question qui fait suite à une réponse que vous avez formulée à ma collègue, madame Goyer. Quand vous avez évoqué qu'une des mesures d'atténuation, pour vous, quant aux, surtout aux émissions de poussière qui est un élément majeur, ce serait de limiter les surfaces et donc d'y aller vers une approche de petites mines, petites carrières par rapport à une grosse carrière. Comment est-ce qu'on concilie, dans une optique comme celle-ci, la rentabilité puis l'étalement des impacts?

M. RICHARD DUFOUR :

Bon, à ce moment-là, on parle de faire – je prêche peut-être pour ma paroisse – un peu plus d'études du gisement pour avoir des points d'échantillonnage plus rapprochés. Je m'explique : c'est que si on a une grande surface où on veut exploiter, en général ce qu'on fait c'est qu'on dynamite tout, puis c'est la moyenne de ça qu'on se trouve à extraire. Il y a des endroits qu'il y a un gramme par tonne si on parle de l'or, d'autres endroits dix grammes (10 g), vingt grammes (20 g), trente grammes (30 g).

Bon. Mais si on veut être capable de faire une carte de contour avec tous les endroits qu'il y a, si on parle d'uranium, point trois livre (0,3 lb) d'uranium par tonne et moins. Bon, là on va avoir des zones. Ensuite, celle entre point trois livre (0,3 lb) et point huit (0,8), vous voyez l'échelle sur la carte, jusqu'aux grosses valeurs. Là, ce que je ferais comme géologue pour minimiser le risque, justement, de la poussière et même de la question de l'eau souterraine, ça serait de commencer par des exploitations dans les endroits où c'est le plus riche.

Donc, on augmente la teneur de coupure, dans le fond, c'est ça qu'on fait. On dit : en bas de point cinq livre (0,5 lb), on ne va pas là. Puis ça laisse sûrement des couloirs, parce que souvent un gisement se forme un peu... c'est liquide, quand ça se forme. Donc, ça se comporte comme un

fluide. Et quand on voit vraiment les traînées dans la roche solide, on voit comment ça s'est étendu et ça s'est placé quand c'était liquide. Comme dans les platières dans une rivière qui sont liquides aujourd'hui. C'est de la soupe aux pois que j'appelle.

Et ce qu'on voit c'est que les endroits plus concentrés, ils sont souvent dans des endroits où le magma était plus lent, comme dans un méandre de rivière. Et là, c'est grand, c'est circulaire. O.K. Là, on va faire un petit banc. Les endroits où ça circulait plus vite, on a du point trois (0,3), du point cinq (0,5), bien, on le laisse pour séparer l'autre endroit qui est plus riche. Je pense que ça peut être fait de façon même où... quand on parle de profit, ça ne change rien. Il va y avoir moins de dépenses.

LE COMMISSAIRE :

Et de coûts... ah, c'est ça que j'allais dire, et de coûts.

M. RICHARD DUFOUR :

Les dépenses sont moindres dans le sens de gérer des rejets.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. En fait, tout le matériel qui n'est pas intéressant on n'a pas à l'excaver puis à le traiter.

M. RICHARD DUFOUR :

Oui. Puis celui qui est probablement intéressant, on le laisse là aussi. Tandis que présentement, on va le chercher pour aller chercher des miettes de plus. Mais on crée des montagnes, mais on s'en fout des montagnes. Mais là, on ne s'en fout plus des montagnes aujourd'hui. Il y a même une belle loi au Québec qui est plus ou moins respectée sur la récupération des matières résiduelles, parce qu'on ne peut pas l'appliquer, on forcerait beaucoup trop d'entreprises à fermer. Récupérer les matières résiduelles, c'est une autre chose.

Ce qu'on peut faire aussi c'est remblayer à mesure. Il y a beaucoup de techniques pour ça, pour que la zone d'exploitation soit la plus petite possible, à ce jour. Elle peut avancer, puis on peut remblayer à mesure, on peut acheter des matériaux pour étancher à mesure aussi. On peut injecter à mesure. C'est toutes des choses que les entreprises ne vont pas dans cette direction-là, parce que ce n'est pas obligé, puis aussi ils ne veulent pas brûler trop de profit, puis la réhabilitation? Ah, ça sera dans quarante (40) ans, je vais être mort. Ça va être la succession qui

va la faire. Même si on a déposé un beau plan, au début. Il est beau, le plan. Souvent, j'appelle ça de la « géopoésie », tu sais. Mais là, qui va la faire et quand?

Bon, si dans l'uranium ou dans métaux dangereux on impose une réhabilitation séquentielle, pourquoi pas? C'est tout ça qu'il faut qui soit étudié.

LE PRÉSIDENT :

Très intéressant. D'autres questions? Ça va? Monsieur Dufour, écoutez, on vous a retenu beaucoup, mais c'était fort intéressant. Alors, merci de votre contribution.

M. RICHARD DUFOUR :

Ça m'a fait plaisir.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Et puis je crois qu'il n'y a pas d'autres intervenants. Donc, ça termine la séance à Mont-Laurier. Alors, merci de votre participation à tout le monde et de votre présence. Alors, nous allons tenir compte de vos préoccupations, soyez-en certains.

Merci à tout le monde.

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 MAI 2014, 19 H, À VILLE-MARIE

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale